UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Analyse et interpretation léxico-sémantiques des mots-clés des discours politiques sur les rapports entre l'Etat et l'Eglise Catholique au Burundi : 1986-1987

Bitsure, Jean-Claude; Sous la Direction de : Professeur Melchior Ntahonkuriye

2008
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1426

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE LANGUE ET LITTERATURE FRANCAISES

ANALYSE ET INTERPRETATION LEXICO-SEMANTIQUES DES MOTS-CLES DES DISCOURS POLITIQUES SUR LES RAPPORTS ENTRE L'ETAT ET L'EGLISE CATHOLIQUE AU BURUNDI : 1986-1987

Mémoire présenté et défendu
par **Jean-Claude BITSURE**
en vue de l'obtention du grade de Licencié
en Langue et Littérature Françaises

Sous la Direction de :

Professeur Melchior NTAHONKIRIYE

BUJUMBURA, Avril 2008

I.1.1.3.5.2. Au niveau international

Le conflit est perçu à l'étranger comme un fléau qui hante le monde entier.Les journaux chrétiens, laïcs et neutres réagissent. Les pays étrangers, surtout ceux d'Amérique latine et d'Europe où le catholicisme est bien implanté, le Saint Siège et Amnesty International dénoncent la violation des droits de l'homme et l'étouffement de la liberté de culte par les autorités civiles au Burundi. La presse étrangère donne à ce conflit un aspect purement ethnique. Ce que réfutent l'Etat et le Clergé. Pourtant, l'Etat croit que c'est l'Eglise qui manipule ces milieux, comme on peut le constater dans les écrits du journal de l'Etat :

> *« Il y a une campagne anti-burundaise énorme orchestrée à partir principalement des pays européens (Belgique, France, Italie, Luxembourg, Allemagne,...) et d'Amérique (au Canada notamment) diffusée par les milieux catholiques, les médias catholiques, les écrits des Associations comme Amnesty International, des mouvements dirigés par des prêtres catholiques ».*[67]

L'Eglise à son tour condamne énergiquement ces milieux qui publient des informations mensongères :

> *« Nous demandons aux médias étrangers de ne pas réveiller les rancœurs qui étaient en train de passer et de ne pas exciter les Burundais à la division ».*[68]

L'Eglise universelle a soutenu l'Eglise du Burundi par des campagnes de prière, des veillées, des messages, des articles de journaux.[69]Le Vatican était préoccupée par la question qui hante l'Eglise burundaise. En effet, le Souverain Pontife, Jean-Paul II a adressé une correspondance à la CECAB le 10 novembre 1986. Il mentionne ceci :

[67] *Le Renouveau du Burundi* n° 2124, p. 1.
[68] CHRETIEN (J.P.), *op. cit.*, p. 67.
[69] NTABONA (A.), *op. cit.*, p. 203.

U. B.

DEDICACE

A

Notre regretté père

Notre courageuse mère

Nos frères

Toute notre parenté

Tous nos amis.

Nous dédions ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, qu'il nous soit permis de témoigner notre sympathie envers toute personne qui, de près ou de loin, a contribué à sa réalisation.

Nous pensons particulièrement au Professeur Melchior NTAHONKIRIYE, Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et Directeur de ce mémoire. Malgré ses multiples responsabilités, il a accepté de guider nos premiers pas de chercheur. Sa disponibilité, sa rigueur scientifique et ses inestimables conseils pédagogiques ont rendu agréable la confection de ce travail. Que vous trouviez ici, Monsieur le Directeur, l'expression de notre entière satisfaction.

A tous les enseignants du primaire à l'Université du Burundi, surtout ceux du Département de Langue et Littérature Françaises qui, en plus de la formation scientifique, nous ont gratifié d'une formation humaine, nous disons sincèrement merci.

Nous ressentons également un agréable et vif plaisir de remercier tous nos frères, toute notre parenté, surtout les familles Gaspard SINZINKAYO, Richard NDONKEYE, Pancrace NTIBARUFATA, Abbé Pierre NKANIRA et Isidore SINDAYIKENGERA dont les soutiens moral, matériel et financier nous ont été d'un précieux concours.

Au personnel du Secrétariat de l'Episcopat du Burundi (SEB), à Sonia NSHIMIRIMANA de la Bibliothèque de l'Université du Burundi, nous disons grand merci.

Nous voudrions par ailleurs exprimer notre gratitude à notre ami Fidèle SEBUSHAHU dont la participation à la dactylographie de ce texte a été ultime. Grand merci mon ami.

Que nos amis que nous ne pouvons pas tous nommer ici mais avec qui nous avons partagé les joies et les peines se reconnaissent parmi ceux à qui nous devons une dette de reconnaissance.

Que les uns et les autres trouvent ici l'expression de notre profonde joie.

Jean Claude BITSURE

SIGLES ET ABREVIATIONS

A.C.A : Au Cœur de l'Afrique
Acc. : accompli
Act. : action
Adj. : adjectif
Anonyme : Auteur inconnu
Art. : article
Asp. : aspect
Aux. : auxiliaire

BAG.1 : « Réunion du Président BAGAZA avec les Gouverneurs de Provinces », in *Le Renouveau du Burundi* n° 2120 du 02 octobre 1986.
BAG.7 : « Clôture de la 2e Conférence nationale des cadres de l'Etat », in *Le Renouveau du Burundi* n° 2276 du 24 avril 1987.

B.D.D : Bureau Diocésain de Développement
CEB : Centres d'Education de base
CECAB : Conférence des Evêques catholiques du Burundi
CED : Centre d'entraide et de développement
Compl. d'attr.: Complément d'attribution
Conf. : Conférence
Déf. : défini
Dés. : désinence
Dét. : déterminant
Ed. : édition
EIC : Etat Indépendant du Congo
Et alii : et sa compagnie
EV : ensemble verbal
FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Ibidem : même auteur, même ouvrage, même page
Idem : même auteur, même ouvrage
Imp. : imparfait
Inacc. : inaccompli
Inf. : infinitif

KAZ.2 : « Suppression de Yaga Mukama au Burundi par le Ministre de l'Intérieur », in *Le Renouveau du Burundi* n° 2121 du 03 octobre 1986.
KAZ.3 : « Suppression des écoles catéchétiques et interdiction des

mouvements d'action catholique au Burundi par le Ministre de l'Intérieur », in *Le Renouveau du Burundi* n° 2123 du 07 octobre 1986.

KAZ.5 : « Les travaux de la 2e session ordinaire de l'Assemblée Nationale », in *Le Renouveau du Burundi* n° 2268 du 14 avril 1987.

KAZ.6 :« Suppression des activités catéchétiques et des conseils paroissiaux de l'Eglise Catholique par le Ministre de l'Intérieur », in *Le Renouveau du Burundi* n° 2276 du 23 avril 1987.

KAZ.8 : « Interdiction des messes publiques en semaine par le Ministre de l'Intérieur », in *Le Renouveau du Burundi* n° 2311 des 7-8 juin 1987.

LLF : Langue et Littérature Françaises
MAC : Mouvement d'Action Catholique
Mgr : Monseigneur
Masc. : Masculin
Mod. : modalité
MWO4 :« Explication des mesures prises à l'encontre de l'Eglise Catholique par le Secrétaire Général du Parti UPRONA », in *Le Renouveau du Burundi* n° 2124 du 08 octobre 1986.

N. : nom
n° : numéro
ONG : Organisation non gouvernementale
Op.cit. : opere citato (ouvrage déjà cité)
Ø : vide
P. : phrase
p. : page
p.c. : passé composé
pers. : personne
pp : pages
prép. : préposition
prés. : présent
qual. : qualificatif
R-U : Ruanda-Urundi
s.adj. : syntagme adjectival
SEB : Secrétariat de l'Episcopat du Burundi
SIDA : Syndrome d'immuno déficience acquise
Sing. : singulier
S.N : Syntagme nominal
S.P : Syntagme prépositionnel

Suj.	: sujet
S.V.	: syntagme verbal
Tps	: temps
Trans.	: transitif
U.B	: Université du Burundi
UPRONA	: Union pour le Progrès National
V.	: verbe
Vt	: verbe transitif
X	: syntagme ou catégorie lexicale non repris

TABLE DES MATIERES

Pages

DEDICACE.....i
REMERCIEMENTS.....ii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....iv
TABLE DES MATIERES..... vii

0. INTRODUCTION GENERALE.....1
0.1. Choix et intérêt du sujet.....2
0.2. Hypothèses.....4
0.3. Objectifs.....5
0.4. Portée et limites du sujet.....5
0.5. Cadre méthodologique.....6
0.5.1. Le corpus.....6
0.5.2. L'exploitation du corpus.....7
0.5.3. La méthode d'analyse.....7
0.6 Articulations du travail.....10

PREMIERE PARTIE : CADRE GENERAL.....11

I.1. CADRE SOCIO-HISTORIQUE.....11
I.1.1. L'Eglise et l'Etat sous la II^{e} République : les rapports conflictuels.....11
I.1.1.1. L'Eglise et l'Etat et la cogestion sociale.....11
I.1.1.1.1. La part de l'Eglise dans le développement social.....11
I.1.1.1.1.1. Le secteur sanitaire.....12
I.1.1.1.1.2. Le secteur de l'enseignement.....13
I.1.1.2. L'Etat et l'Eglise catholique vers la crise.....15
I.1.1.3. Le conflit proprement dit.....16
I.1.1.3.1. La genèse du conflit : l'affaire *Sahwanya*.....17

I.1.1.3.2. Les causes profondes du conflit.....18
I.1.1.3.3. Les mesures de l'Etat à l'encontre de l'Eglise catholique.....20
I.1.1.3.4. L'enseignement au centre du conflit.....21
I.1.1.3.5. Les réactions face aux mesures.....22
I.1.1.3.5.1. Au niveau national.....22
I.1.1.3.5.2. Au niveau international.....25
I.1.2. La chute du régime et la fin du conflit.....26
I.2. CADRE THEORIQUE.....28
I.2.1. Polysémie du terme « *discours* ».....28
I.2.2. Historique de l'analyse du discours.....29
I.2.3. Les approches actuelles de l'analyse du discours.....31
I.2.3.1. La lexicologie.....31
I.2.3.1.1. La statistique lexicale.....32
I.1.3.1.2. La lexicologie non quantitative.....33
I.1.3.1.2.1. Les notions de valeur et d'emploi.....33
I.2.3.1.2.2. La connotation.....34
I.2.3.1.2.3. Les relations sémantiques.....34
1° Les oppositions.....34
2° Les identités.....35
3° Les complémentaires.....35
4° Les associations autour d'un terme.....35
I.2.3.1.2.4. L'analyse sémique.....36
I.2.3.2. L'approche syntaxique.....37
I.2.3.2.1. Le distributionnalisme.....37
I.2.3.2.2. La théorie harissienne de l'analyse du discours.....38
I.2.3.3. L'énonciation.....39
1° La distance.....41
2° La transparence ou l'opacité.....41
3° La tension.....41

4° La modalisation.....42
I.2.3.4. La grammaire de texte.....42

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE LEXICO-SEMANTIQUE.....44
II.0. INTRODUCTION.....44
II.1. Les autorités de l'Eglise Catholique.....45
II.1.1. Les actants 1 des verbes d'action.....45
II.1.2. Les actants 2.....48
II.1.3. Les actants 3.....50
II.1.4. Les circonstants.....51
II.1.5. Les oppositions.....52
II.1.6. Les qualifications.....52
II.2. L'Eglise.....54
II.2.1. Les actants 1 des verbes d'état.....54
II.2.2. Les actants 1 des verbes d'action.....56
II.2.3. Les actants 1 des auxiliaires modaux.....58
II.2.4. Les actants 3.....59
II.3. L'Etat.....60
II.3.1. Les actants 1 des verbes d'état.....60
II.3.2. Les actants 1 des verbes d'action.....62
II.3.3. Les actants 1 des auxiliaires modaux.....65
II.3.4. Les actants 2.....67
II.3.5. Les actants 3.....70
II.3.6. Les oppositions.....71
II.4. Le gouvernement.....71
II.4.1. Les actants 1 des verbes d'état.....71
II.4.2. Les actants 1 des verbes d'action.....72
II.4.3. Les actants 1 des auxiliaires modaux.....74
II.4.4. Les actants 2.....75

II.4.5. Les qualifications....76
II.4.6. Les oppositions....76
II.4.7. Les associations....77
II.5. Les mesures....78
II.5.1. Les actants 1 des verbes d'action....78
II.5.2. Les actants 1 des verbes d'état....79
II.5.3. Les actants 1 des auxiliaires modaux....80
II.5.4. Les actants 2....81

II.6. L'ANALYSE ENONCIATIVE....82

II.6.0. INTRODUCTION....82
II.6.1. Le jeu des pronoms....82
II.6.1.1. Le pronom « je »....82
II.6.1.2. Le pronom « nous »....84
II.6.1.2.1. « Nous » de majesté (le locuteur seul)....84
II.6.1.2.2. « Nous = je + tu »....85
II.6.1.2.3. « Nous = je + tu + il »....85
II.6.1.2.4. « Nous = je + il(s) »....86
II.6.1.3. Le pronom « Vous »....87
II.6.1.4. Le pronom « on »....88
II.6.1.5. Les pronoms possessifs....90
II.6.1.5.1. Les possessifs de la première personne du pluriel....90
II.6.1.5.2. Les possessifs de la 3ème personne du singulier....91
II.6.1.5.3. Les possessifs de la 3ème personne du pluriel....91
II.6.2. Quelques concepts d'énonciation.... 92
II.6.2.1. La distance....92
II.6.2.2. La tension....93
II.6.2.3. La transparence ou l'opacité....95

II.6.2.4. La modalisation.....96

CONCLUSION GENERALE.....98

BIBLIOGRAPHIE.....101

0. INTRODUCTION GENERALE

Notre étude concerne les discours politiques sur les rapports entre l'Etat et l'Eglise catholique au Burundi. Nous analyserons spécialement les discours produits entre 1986 et 1987. Nous verrons les conditions particulières qui ont fait naître ces textes. Depuis longtemps, en effet, l'Etat et l'Eglise catholique ont toujours eu des relations très proches. Puisqu'ils sont puissants, ils élaborent des projets de développement national, tantôt de façon complémentaire, tantôt de manière concurrentielle. Cette période nous rappelle une situation de concurrence, non avouée cependant, entre ces deux pouvoirs. Leur force et leurs missions auprès de la population ne pouvaient pas ne pas générer un conflit entre eux.

L'Eglise catholique est une organisation transnationale à la tête de laquelle se trouve le Saint Siège. Elle exerce une action internationale et elle est minutieusement organisée. Elle dispose d'énormes capacités de galvaniser les esprits des citoyens. Donc, son idéologie est capable de changer les idées et les consciences des individus. Elle est financièrement aisée ; c'est pourquoi elle entend développer le pays dans lequel elle est implantée au profit de la population.

L'Etat, à son tour, est qualifié par beaucoup de Léviathan, c'est-à-dire de monstre. C'est une institution qui coiffe tous les secteurs de la vie nationale. Tout corps qui œuvre dans le pays doit passer sous son inspection. Il a le pouvoir de contraindre toute force jugée récalcitrante, par lui, sous la protection de la Constitution. Au cours de la deuxième République, l'Etat a exigé à l'Eglise catholique, à travers les sanctions, d'arrêter son processus de développement dans certains secteurs. Ce qui dégénéra en un conflit entre eux.

Nous essayerons d'analyser les enjeux de ce conflit à travers les discours politiques produits. En outre, dans cette partie introductive, nous allons indiquer la motivation du choix de notre sujet ainsi que son intérêt. Nous allons parler des objectifs et des hypothèses de notre travail, avant de déterminer la portée et la limite de

notre sujet. Ces étapes seront clôturées par l'indication des articulations de notre travail.

0.1. Choix et intérêt du sujet

La structure terminologique des discours politiques sur les rapports entre l'Etat et l'Eglise catholique au Burundi nous a frappé. Ainsi nous avons éprouvé le souci de les soumettre à une recherche scientifique. Le fait important qui nous a motivé est que ce conflit qui a atteint son paroxysme dans les années 1986-1987 ne s'est pas limité au seul niveau national. Il est devenu un phénomène international. Or, peu de chercheurs ont, jusqu'ici, traité à fond ce sujet. Notre intérêt particulier est d'informer l'opinion sur les péripéties et d'analyser les enjeux de ce conflit qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive.

En outre, en choisissant de faire une analyse scientifique de ces discours, nous voudrions faire une rétrospective des moments forts qu'a connus notre pays. Le langage des politiciens burundais, on ne peut plus astucieux, pendant ces temps cruciaux, mérite une analyse rigoureuse. Pour traiter notre sujet, nous avons opté pour l'analyse du discours. Elle est un domaine nouveau de la linguistique. Elle est tellement peu exploitée qu'elle semble pour quelques-uns inconnue. Pourtant, la rigueur de ce domaine de recherche nous a beaucoup séduit car il évite à tout prix les interprétations textuelles hâtives guidées par le fameux « c'est évident ».

En ce qui concerne notre sujet, il est analysable en tenant en considération les conditions de production des discours. Il serait dans ce cas important de privilégier le discours politique comme nous le conseille Louis GUESPIN lorsqu'il écrit[1] :

> « *Si l'on ne veut pas introduire le laxisme dans ce domaine encore neuf qu'est l'analyse du discours, il s'impose de se spécialiser dans les textes dont les*

[1] GUESPIN (L.), « Problématique des travaux sur le discours politique », in *Langages* 23, septembre 1971, pp. 22-23.

règles discursives soient les moins capricieuses possibles. A ce titre, l'énoncé politique est particulièrement satisfaisant. »

Nous avons été frappé également par les concepts récurrents de ces discours. C'est notamment « les autorités de l'Eglise catholique » , « l'Eglise catholique », « l'Etat », « le gouvernement » et « les mesures ».

Nous disions précédemment que l'analyse du discours est peu exploitée. A l'Université du Burundi, les travaux qui ont déjà été effectués ne sont pas nombreux. Le Professeur Elie BAKIZA est à l'origine de l'exploitation de ce domaine avec sa thèse de doctorat intitulé *Contribution à l'analyse linguistique du discours politique burundais (1958-1966)* en 1986 à l'Université de Montréal. Il a jusqu'alors connu peu de successeurs. Citons entre autres :

Jean-Jacques NTAMAGARA en décembre 1986 avec son mémoire de licence intitulé *Etude des jeux de mots dans des textes du « Canard Enchaîné » n° 3449 du 3 décembre 1986* ; Albert MBONERANE en 1987 avec *Spectre lexico-sémantique et interprétation de quelques mots-clés du vocabulaire politique de l'Afrique du Sud à travers la presse occidentale*, Jeanne KANTUNGANE en 1990 dans *Application et discussion de la théorie des univers de croyance : Interprétation de quatre articles de presse sur le raid américain sur Tripoli et Benghazi les 15 et 16 avril 1986* ; Anne-Marie KUBWAYO en 1990 : *Le jeu pronominal dans un cadre énonciatif : application à des discours politiques burundais (1962-1966)* ; Déogratias HODARI en 1990 avec *Le discours politique soviétique sur la paix et le désarmement (1983-1986).*

Signalons également les travaux de Canisius NAKINTIJE en 1990, *Analyse linguistique du discours religieux de Monseigneur Julien Gorju (1922-1936)* ; d'Alfred KWIZERA en 1991, *Analyse linguistique du discours juridique* ; de Réverien SINDAYIGAYA en 1993, *Le discours politique burundais sur l'Unité Nationale et la Démocratie (1987-1992) : Essai d'analyse sociolinguistique.*

Signalons aussi les travaux de Joseph NSHIMIRIMANA en 1994, *Analyse linguistique du discours journalistique, l'image du Burundi à travers la presse belge*

francophone : cas de deux journaux écrits : Le Soir et La Libre Belgique (1987-1990) et de Pierre Claver MUKARABE en 1995, *La notion d'indépendance à travers les discours de commémoration de la fête de l'indépendance nationale du Burundi.* Enfin, nous ne pouvons pas oublier de citer Christophe NSABUMUREMYI en 2001 à travers *Essai d'analyse et d'interprétation sociolinguistiques des discours de coups d'Etat* et Fiacre BUTOYI en 2004 avec son mémoire intitulé *Essai d'analyse et d'interprétation lexico-sémantiques des mots-clé des discours d'investiture présidentielle au Burundi : 1993-2002.*

Tous ces travaux reprennent, dans leurs cadres théoriques, les approches textuelles de l'analyse du discours. Dans notre travail, nous aborderons la même approche en essayant de mettre en lumière les points qu'ils n'ont pas pu éclaircir. Ainsi, l'orientation de notre recherche dans ce domaine nous donne l'espoir d'une contribution à l'exploration d'un domaine qui fait l'objet d'esquive dans les milieux de chercheurs.

0.2. Hypothèses

Tout discours est organisé en une certaine structure. Le discours politique sur les rapports entre l'Etat et l'Eglise catholique au Burundi n'échappe pas à cette règle commune. L'homme politique s'implique rarement dans son discours. Les discours analysés sont souvent sous le couvert du peuple burundais, de l'administration, etc. Il utilise rarement « je » lui préférant les autres formes personnelles moins engageantes et il produit ainsi des discours opaques. L'environnement linguistique des notions est tributaire des conditions de production.

Enfin, le discours politique que nous étudions présente l'Etat et son gouvernement comme des champions de la paix, de l'unité, de la vérité, des garants de l'ordre, de la sécurité et de la production agricole. L'Eglise et ses représentants sont mis sur le banc des accusés. Ils sont vus par leur adversaire, c'est-à-dire l'Etat, comme

des subversifs, des fauteurs de trouble, des ennemis de la paix et de la quiétude de la population.

0.3. Objectifs

En entreprenant notre recherche, nous comptons démontrer ceci :

a. Notre étude doit répondre aux questions suivantes : qui parle ? à qui ? de quoi ? comment ? pourquoi ?
b. L'étude des conditions de production nous permettra de préciser pourquoi le locuteur a préféré un énoncé plutôt qu'un autre.
c. Les formes des discours nous apporteront des renseignements sur les locuteurs, les allocutaires, les conditions de production, les motivations des énonciateurs, le contenu de leurs énoncés, etc. Ainsi, accorderons-nous une grande importance à la structure syntaxique des énoncés.

0.4. Portée et limites du sujet

L'analyse du discours occupe une place de choix en science du langage. En effet, elle explique, démonstration à l'appui, les propos d'un énonciateur ou les affirmations d'un récepteur. Ce dernier interprète superficiellement un discours. Pour cela, ses conclusions sont hâtives et souvent fausses.

Notre intérêt primordial est de sonder en entrant dans la structure terminologique des discours produits, l'esprit des autorités civiles pour connaître leurs attentes. Cependant, notre étude se heurtera à des obstacles. En effet, nous aurons à traiter certains événements qui nous sont bien connus. Nous pourrons par conséquent être tenté de prendre position pour une partie et contre une autre. Aussi, notre objectivité scientifique pourra-t-il être menacée par les « on-dit », les rumeurs, les faits biens connus mais sans preuves tangibles.

Un autre obstacle majeur concerne la documentation. Certains documents qui auraient du nous être utiles ne sont plus retrouvables. Dans d'autres services qui détiennent des documents que nous pouvions consulter, l'accès à leur fréquentation était difficile. Ceux qui nous ont autorisé de fouiller leurs archives ne nous ont pas laissé prendre des copies. Nous les exploitions sur place.

Bref tous ces obstacles peuvent nuire aux résultats de notre étude. Néanmoins, nous ferons tout notre possible pour être objectif en appliquant la rigueur scientifique que cette science prétend avoir.

0.5. Cadre méthodologique

Avant de présenter la méthodologie à adopter, décrivons d'abord la matière de notre étude.

0.5.1. Le corpus

Nous nous sommes proposés d'étudier quelques discours prononcés par certaines hautes personnalités de l'Etat sous la 2ème République sur les rapports entre l'Etat et l'Eglise catholique au Burundi. Tout le corpus est tiré du journal *Le Renouveau du Burundi*. Nous avons lu tous les numéros parus entre le 2 octobre 1986 et le 8 juin 1987 inclus, dates qui constituent respectivement les bornes inférieure et supérieure de notre période d'étude. Nous avons retenu tous les discours qui renferment les notions ciblées que les locuteurs reprennent souvent, c'est-à-dire « *les autorités de l'Eglise catholique* », « *l'Eglise* », « *l'Etat* », « *le gouvernement* » et « *les mesures* ». Les discours prononcés au cours de cette période sont structurés de la même manière, donc ils sont homogènes. C'est pour cette raison que nous les avons retenus pour constituer notre corpus d'étude. En plus de l'« homogénéité », d'autres critères comme « *la représentativité* » et « *la pertinence* » ont guidé la collecte des discours qui composent notre corpus. Dans la deuxième partie de cette étude, le

locuteur est représenté avec les premières syllabes de son nom devant les phrases-noyaux. Ces syllabes ont été expliquées dans la partie « Sigles et abréviations ».

Ces discours sont qualitativement intéressants pour notre étude. Les locuteurs qui s'expriment à propos des rapports conflictuels entre l'Etat et l'Eglise Catholique usent d'une éloquence et d'autres moyens de convictions sans précédents.

0.5.2. L'exploitation du corpus

Au début de l'exploitation, il nous a semblé difficile d'organiser tout le corpus en une structure. Par après, nous avons fait la relecture, plusieurs fois, des textes qui constituent notre corpus, et nous sommes parvenus à nous familiariser avec eux. C'est un travail qui demande une assiduité et un courage incommensurables.

L'étape qui suit est la détermination de la méthode d'analyse de notre corpus.

0.5.3. La méthode d'analyse

Après avoir réuni et exploité le corpus, nous avons songé à sa méthode d'analyse. La méthode la mieux adaptée qu'il nous a semblé bon d'appliquer est l'analyse du discours. Notre intérêt est la linguistique. Pourquoi alors adoptons-nous l'analyse du discours comme méthode de travail? N'oublions pas qu'il existe, entre la linguistique et l'analyse du discours une relation d'échange. L'une a besoin de l'autre pour être efficace.

Référons-nous à Dominique MAINGUENEAU[2] pour définir l'analyse du discours.

> *« L'analyse du discours se veut être une méthode de traitement contrôlé de l'information contenue dans des textes, au moyen d'une « grille » de lecture objective dont les résultats seront interprétés ».*

[2] MAINGUENEAU (D.), *Initiation aux méthodes d'*analyse du discours, Paris, Hachette Université, 1976, p. 8.

Notre méthode met la linguistique au service de l'analyse du discours mais cette dernière ne manifeste pas une grande influence, car *« la signification établie par le linguiste doit inciter l'analyste du discours à imaginer les multiples variations possibles de sens ».*[3]

Dans notre étude, nous traiterons les mots-clés, c'est-à-dire les éléments qui reviennent souvent au cours de la progression textuelle.

Comme nous le dit Geneviève CHAUVEAU[4] ,*« tout discours comporte des segments et des classes de segments récurrents qui lui sont propres, et qu'il est possible de caractériser grammaticalement la récurrence ».*

Après avoir identifié ces éléments récurrents qui sont les mots clés, à savoir « l'Etat », « le gouvernement », « l'autorité de l'Eglise », « les mesures », « l'Eglise », nous avons relevé du corpus toutes les propositions contenant ces notions en tenant compte du sens de l'unité relevée. Leurs équivalents, leurs synonymes ainsi que les associations ont été également relevés. Tous ces éléments entrent dans la même classe. CHAUVEAU[5] nous dit ceci :

> *« Le but de la méthode n'est pas de chercher le(s) sens du texte, mais de déterminer l'organisation des éléments et des classes d'éléments ».*

La méthode d'analyse du discours sera complétée par d'autres méthodes d'analyse.

Ainsi, pour atteindre notre but, nous allons recourir à la théorie lexicologique proposée par Jean DUBOIS et retouchée par le Centre de Lexicologie de Saint Cloud. Aussi, nous aurons recours à Yves DELAHAYE qui fait une analyse sémiotique pertinente des relations internationales considérées à la fois comme échange des

[3] DUCROT (O.), *Les mots du discours*, Paris, Editions de Minuit, 1980, p. 18.
[4] CHAUVEAU (G.), « Analyse du discours jaurésien », in *Langages*, 12e Année, Revue trimestrielle, déc. 1978, p. 16.

[5] *Ibidem.*

messages et production des textes. Nous nous inspirerons également de la théorie des actants de TESNIERE. Celui-ci définit les actants comme *« des personnes ou des choses qui participent à un degré quelconque au procès (...), les actants diffèrent entre eux par leur nature, qui est elle-même fonction de leur nombre dans le nœud verbal (...). Il y a des verbes sans actant, des verbes à un actant, des verbes à deux actants et à trois actants ».*[6]

Ces éléments sont détaillés dans le tableau suivant :

Actant 1	Actant 2	Actant 3	Associations	Circonstants	Equivalents	Qualifications	Oppositions

Les verbes sans actant ne nous préoccupent pas car ils désignent les phénomènes météorologiques.

TESNIERE indique que l'actant 1 fait l'action, l'actant 2 supporte l'action, l'actant 3 est celui au bénéfice ou au détriment duquel se fait l'action. Les circonstants déterminent l'expression des circonstances dans lesquelles se déroulent le procès.

Les éléments du tableau qui ne sont pas expliqués ici ont été détaillés dans le tableau du Centre de Lexicologie de Saint-Cloud dans les pages précédentes. La méthode la plus importante à laquelle nous aurons recours est la théorie de l'interprétation. François RASTIER[7] définit le mot « interprétation » comme suit :

« Je donne au mot « interprétation » son sens fort : le discernement d'un sens caché dans un sens apparent ».

[6] TESNIERE (L.), *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Kliencksieck, 1976, p.P.105-106.

[7] RASTIER (F.), *Sémantique interprétative*, Paris, PUF, 1987, p. 217.

Il serait mieux de préciser que l'interprétation ne doit jamais être éloignée des données extralinguistiques des discours et aux conditions de leurs productions et de leur lecture. Elle fait intervenir le contexte socio-historique dont dépend particulièrement l'identification des sèmes ou simplement des unités sémantiques.

0.6. Articulations du travail

Notre travail comportera principalement deux parties, précédées d'une introduction générale. Dans la première, il s'agira de la présentation du cadre général, c'est-à-dire le cadre socio-historique et le cadre théorique. La deuxième partie sera pratique. C'est l'analyse lexico-sémantique des notions retenues pour être étudiées. Il s'en suivra une interprétation des résultats. Nous allons aussi consacrer un sous-chapitre à l'analyse énonciative. Après les deux parties, il y aura une conclusion générale. Le but de cette dernière sera de voir si nos objectifs auront été atteints et si les hypothèses que nous avions formulées au départ sont vérifiées.

PREMIERE PARTIE : CADRE GENERAL

I.1. CADRE SOCIO-HISTORIQUE

Dans cette rubrique, nous parlerons des faits et des événements qui ont suscité la production des textes que nous allons analyser.

I.1.1. L'Eglise et l'Etat sous la II^{e} République : des rapports conflictuels

Depuis l'arrivée des premiers missionnaires blancs au Burundi sous le règne de Mwezi Gisabo en 1879, les relations entre l'Eglise catholique et l'Etat n'ont jamais été stables. Elles varient selon l'environnement social et politique. Tantôt c'est la brouille, tantôt la collaboration. Les relations entre ces deux pouvoirs au cours de la II^{e} République nous offrent un exemple d'une période de mésentente poussée à son paroxysme. Nous parlerons de ces relations depuis l'instauration du régime jusqu'à sa chute.

I.1.1.1. L'Eglise et l'Etat face à la cogestion sociale

I.1.1.1.1. La part de l'Eglise dans le développement social

Le devoir de l'Etat en matière de développement est ultime. Il intervient dans tous les domaines de la vie nationale. Mais il arrive que l'Etat ait besoin d'être épaulé dans l'un ou l'autre secteur. Dans ce cas, il a recours à d'autres organisations et associations tant nationales qu'internationales.

L'Eglise est parmi ces forces d'appui des pouvoirs publics vu ses moyens financiers et matériels, ainsi que sa mission au service du peuple. Elle intervient surtout dans deux secteurs, à savoir la santé et l'enseignement.

I.1.1.1.1.1. Le secteur sanitaire

Les services rendus par CED-Caritas concrétisent matériellement l'apport de l'Eglise catholique dans le secteur sanitaire. Le CED-Caritas est une ASBL créée par la Conférence des Evêques catholiques du Burundi (CECAB) en 1962[8]. Il comprend plusieurs secteurs dont le secteur de santé.

C'est une ONG nationale caritative de développement social et humain dans tous les aspects. La promotion et la coordination de toutes ses actions, même la santé, sont sous la responsabilité de la CECAB. Le rôle spécifique du CED-Caritas consiste normalement à rassembler les différentes aides des organismes chrétiens internationaux, octroyées pour réaliser les projets proposés par les différents diocèses et approuvés par lui.[9]

Le service de la promotion de la santé est né en 1964. Cependant, c'est en 1976 que chaque diocèse eut un bureau diocésain de développement (B.D.D). C'est à partir de ce moment que les « centres éducatifs destinés à la protection maternelle et infantile furent créés ».[10] En 1982, il fut mis sur pied un comité interdiocésain chargé de coordonner les activités sanitaires des formations catholiques. Le service de promotion de la santé a un programme qui touche le secteur nutritionnel, la lutte contre le SIDA, l'éducation à la santé et l'aide d'urgence.[11] Ce service s'occupe de la coordination de toutes les structures sanitaires de l'Eglise catholique du Burundi ainsi que leur approvisionnement en médicaments, sans oublier la formation du personnel et la liaison entre les formations sanitaires et les institutions gouvernementales.[12]

[8] CED-Caritas, Service promotion Santé, *Bilan des activités de 1995*, mars 1996, p.1.
[9] NYANKIYE (D.), *L'évolution des rapports juridiques entre l'Etat et l'Eglise catholique au Burundi (1919-1991)*, mémoire, UB, Bujumbura, 1991, p.68.
[10] HICUBURUNDI (C.), *Evolution récente des rapports entre l'Eglise catholique et l'Etat du Burundi (1966-1993)*, mémoire, UB, Bujumbura, 1996, p.77.
[11] I*dem*, p.78.
[12] Ibi*dem*.

Qu'en est-il des formations sanitaires des diocèses ? L'institution catholique a joué un rôle important dans le domaine sanitaire. En 1978 par exemple, deux ans après l'avènement de la II[e] République, « l'Eglise catholique gérait 45 formations médicales et 16 centres nutritionnels ».[13] De 1980 à 1983, le nombre de centres de santé et éducatifs est passé de 66 à 73.[14] Avec l'expulsion des missionnaires étrangers catholiques qui allait progressant, les infrastructures allaient diminuant à partir de 1983.[15] L'Etat a récupéré 22 centres médicaux appartenant à l'Eglise et en a fermé 8. Les activités des centres qui sont restés gérés par l'Eglise avaient ralenti jusqu'à la chute du régime.

Même si l'on remarque la prépondérance de la participation de l'Eglise catholique dans le domaine sanitaire, c'est l'Etat qui est le principal entrepreneur dans ce domaine de la santé publique.

I.1.1.1.1.2. Le secteur de l'enseignement

L'engouement du clergé pour l'enseignement n'est pas récent. Depuis l'implantation des premiers missionnaires blancs au Burundi en 1879, l'Eglise catholique avait le programme des catéchuménats qui avait pour but « la préparation des enfants païens au baptême, et les enfants chrétiens à la communion solennelle. »[16] C'était un premier enseignement catholique. Plus tard, l'Eglise créa des centres d'éducation de base (CEB) qui dispensaient un enseignement catéchétique. A partir de cette période, l'Eglise est beaucoup intéressée par l'enseignement. La Convention scolaire du 26 mai 1906 signée entre le Saint-Siège et l'EIC (Etat Indépendant du

[13] NTABONA (A.), « L'évolution de l'Eglise du Burundi les treize dernières années », in *A.C.A*, n° 3-4, Bujumbura, Presses Lavigerie, 1989, p.183.
[14] *Idem*, p.200.
[15] KABAGEMA (M.-L), *La contribution de l'Eglise catholique dans le développement social du Burundi de 1962 à 1990*, mémoire, UB, Bujumbura, 1992, p.76.
[16] NDIMURUKUNDO, (N.), *L'éducation de base au Burundi : école primaire et école Yaga Mukama : 1898-1973 : structure, fonctionnement et impact social*, Thèse de doctorat, Université René Descartes-Paris V, Sorbonne, 1986, p.323.

Congo) lui attribua le monopole dans ce domaine.[17] Cette Convention n'était pas applicable au Ruanda-Urundi qu'après une ordonnance du Vice-Gouverneur Général du Ruanda-Urundi. L'Eglise, par un texte de cette convention, recevait gratuitement des terres domaniales pour y ériger des bâtiments à usage scolaire.

D'autres conventions en matière d'enseignement eurent lieu entre l'Eglise catholique et l'Etat du Burundi. C'est entre autre celle de 1925 qui visait à « organiser un enseignement libre subsidié avec le concours des missions nationales, toutes catholiques, les autres étant tenues hors du système »[18]. C'est également celle de 1928 qui fut signée le 1er janvier 1930. Elle porte sur l'organisation de l'enseignement libre subsidié pour indigènes et donne le monopole de cet enseignement aux missions catholiques.[19]

Il y eut aussi la Convention de 1948. Celle-ci casse le monopole des missions catholiques[20]. Les missions protestantes furent aussi concernées par la nouvelle Convention. Elle continua le régime de subsidiation à une condition, « se soumettre à l'inspection des pouvoirs publics ».[21] C'est ce que l'on peut lire dans l'article 6 de ladite Convention : « toute école subsidiée est soumise au contrôle des inspecteurs officiels du Gouvernement »[22] .L'on s'achemine vers une crise scolaire qui dura de 1954 à 1956. En effet, en 1954 le changement de régime en Belgique ôte tout espoir aux Catholiques. La coalition libérale socialiste porte au Ministère des Colonies Auguste Buisseret qui était contre le monopole de l'Eglise sur l'enseignement[23].

[17] GAHAMA, (J.), *Le Burundi sous l'administration belge : période du mandat 1919-1939*, Thèse, Paris, Karthala, 1983, p.243.
[18] BITSURE (J.), *La collaboration entre l'Eglise catholique et l'Etat du Burundi durant la colonisation : de la conquête à l'indépendance*, Mémoire UB, Bujumbura, 1992, p.48.
[19] BARABWIRIZA (L.), *L'Ecole et le système des conventions au Burundi (1928-1978) : Analyse socio-historique d'un système d'enseignement*, Thèse, Université de Strasbourg, 1985, p.301.
[20] GAHAMA (J.), *op.cit*, p.244.
[21] *Ibidem.*
[22] *Ibidem*
[23] BUGWABARI (N.), cité par.BITSURE (J.), *op.cit*, p.48.

Malgré l'opposition de l'Eglise, le Gouvernement introduisit un enseignement primaire et secondaire à caractère laïc[24]. En effet, au cours de la crise scolaire en 1955, il fut créé un enseignement officiel. A la fin de cette crise en 1956, l'Etat affirma sa laïcité[25]. Il ne dépendait plus d'aucune religion. Depuis lors, l'Eglise perdit le monopole de l'enseignement. Cependant, au moment de l'indépendance du Burundi, l'Eglise avait repris ses prérogatives scolaires[26] jusqu'à l'avènement de la 2e République. Avant cette date, l'Eglise catholique gérait beaucoup d'écoles primaires, secondaires ainsi que celles qui dispensaient un enseignement informel à savoir les Centres Yaga Mukama pour les enfants non scolarisés et les « écoles catéchétiques » pour les adultes. Pour ce qui est des écoles primaires, en 1977 par exemple, l'Eglise en détenait 389 soit 67,06% des 580 qui existaient au niveau national[27]. Les écoles secondaires gérées par l' l'Eglise catholique étaient surtout les petits et moyens séminaires qui dispensaient un enseignement public. Ils étaient au nombre de 7 au niveau national[28]. Elle gérait aussi trois lycées et trois collèges au cours de l'année scolaire 1984-1985.[29] L'Université du Burundi aussi avait été créée par la Congrégation des Jésuites mais était gérée depuis 1973 par l'Etat.

Avec la 2e République, l'Eglise catholique voit ses centres d'enseignement informels fermés et ses écoles primaires et secondaires confisquées par l'Etat. C'est ce domaine d'enseignement qui poussa le conflit Eglise-Etat au paroxysme.

I.1.1.2. L'Etat et l'Eglise catholique vers la crise.

Un mois seulement après l'avènement de la 2e République, l'Eglise catholique a adressé un discours d'accueil au nouveau chef de l'Etat. En voici l'extrait :

[24] BARABWIRIZA (L.), *op.cit.*, p.465.
[25] BITSURE (J.), *op.cit.*, p.66.
[26] *idem*, p.67.
[27] KABAGEMA (M.L), *op.cit.*, p.12.
[28] HICUBURUNDI (C.), *op.cit.*, p.91.
[29] *Ibidem.*

« Nous voudrions saluer les efforts que fait la 2e République pour donner au peuple du Burundi des structures qui lui permettront d'entrer dans la voie d'un développement conforme à la dignité de tous. Nous lui souhaitons plein succès et nous l'assurons de notre volonté de collaborer dans cette ligne de conduite.[30] »

Au lieu de collaborer, il a été observé un conflit entre eux. Pour quelles raisons ? En réalité, les deux pouvoirs étaient en concurrence sans s'être concertés au départ. Ils avaient les mêmes projets. L'Etat voulait rénover le parti Uprona qui, depuis la veille de l'Indépendance était tenu en laisse durant 15ans[31]. Il voulait établir un dialogue régulier entre le pouvoir et les masses rurales, par-delà l'écran de la hiérarchie administrative. L'Eglise de son côté, dès janvier 1976[32], avait décidé de se mettre en synode, c'est-à-dire de constituer des réunions qu'elle a appelées *Sahwanya* se tenant sur toutes les collines du pays. Elles commencent en 1978.

Face à cette concurrence des projets de rajeunissement du clergé et du Parti, la confrontation était inévitable à considérer l'influence exercée par l'un et l'autre sur le peuple que chacun d'eux voulait s'attribuer. L'Etat, par sa force que lui confère souvent la Constitution, ne tolère pas cette concurrence et commence à contrarier les actions de l'Eglise catholique par des sanctions. Le conflit est alors déclenché.

I.1.1.3. Le conflit proprement dit

Le conflit entre ces deux institutions se concrétise par des mesures prises par le Gouvernement à l'encontre de l'Eglise catholique de 1979 à 1987, année de la chute de la 2e République. Mais ce conflit connaît une genèse que nous allons discerner avant d'entrer dans le cœur de ce malentendu.

[30] CECAB, « Lettre pastorale du 04 décembre 1976 » citée par CHRETIEN (J.P), « Eglise et Etat au Burundi : les enjeux politiques », in *Afrique contemporaine*, n° 142, avril-juin 1987, p.69.
[31] *Idem*, p.64.
[32] *Ibidem.*

I.1.1.3.1. La genèse du conflit : l'affaire *Sahwanya*

Dans les lignes précédentes, nous avons vu que l'Etat voulait rénover le parti Uprona en espérant susciter une massive adhésion. L'Eglise avait aussi organisé les réunions *Sahwanya* pour se rapprocher du peuple. L'Etat, pour étouffer ces réunions, réglemente les activités hebdomadaires de la population comme suit :

> « *du lundi au vendredi, la population devait s'adonner aux activités habituelles. Les samedi, strictement réservés aux réunions du parti et aux travaux communautaires de développement. Les dimanche, la seule occasion de repos ou de culte dans les lieux officiellement connus de l'autorité.* [33]»

Les réunions synodales, Sahwanya, se tenaient sur les collines. Ce sont des communautés de base. Elles furent innovées par la CECAB lors du 75[e] anniversaire de l'évangélisation du pays[34]. Elles étaient considérées comme un processus d'approfondissement évangélique et communautaire. A propos de ces réunions, Chamay disait ceci :

> « *Dans de telles réunions, c'étaient des moments privilégiés où tout le monde-même des non scolarisés- devaient prendre la parole et s'exprimer en échangeant avec les autres sur la vie quotidienne* »[35].

La tenue de telles réunions ne suscita pas l'enthousiasme de l'Etat pour plus d'une raison. D'abord, cette mise en synode pouvait être perçue comme une menace « pour les rencontres du parti Uprona »[36]. Ensuite, l'Etat redoutait qu'à travers ces réunions dont l'organisation était tellement minutieuse, ne se prépare une théologie de la libération. Cette dernière part des communautés chrétiennes de base, composées

[33] Anonyme, "L'Etat burundais et les religieux", in *Le Renouveau du Burundi*, n° 284 du 30 mai 1979, p.2.
[34] *Afrique nouvelle* n° 1934, du 13 août 1986.
[35] CHAMAY (P.), "L'Eglise au Burundi, un conflit peut en cacher un autre", in *Etudes*, n° 2 de février 1987, p.161.
[36] HICUBURUNDI (C.), *op.cit.*, p.94.

essentiellement des gens de conditions modestes[37]. On essaie d'affronter en commun de façon solidaire les problèmes économiques et sociaux, de gérer ensemble la misère. D'où la naissance d'une Eglise des Pauvres[38].

L'Etat a eu peur de cette Eglise des Pauvres. Il connaissait le rôle joué par l'Eglise dans la Révolution rwandaise de 1959. Mais également, l'élection de Madame Aquino aux Philippines en 1986 ainsi que l'avènement d'Allende au Chili en 1970[39], étaient l'œuvre grandiose de cette théologie de la libération. L'Etat pensait aussi qu'une théologie intensifiée pouvait détourner le peuple des travaux quotidiens indispensables au développement national. Par conséquent, il était inévitable que l'Etat limite les rencontres entre le peuple et le clergé. Ceci se manifesta par la limitation des activités ecclésiastiques. « L'Etat a même voulu intégrer la hiérarchie de l'Eglise dans les structures internes du parti Uprona. Ce qui a généré diverses réactions »[40]. L'Etat se souvenait aussi de la place occupée par les clercs à l'époque coloniale où l'Etat revêtait un caractère catholique. C'est alors, qu'au nom de l'efficacité et de la souveraineté nationale[41], l'Etat a empêché l'Eglise d'intervenir en matière de développement car elle se rapproche du peuple à ce moment. Mais l'*Affaire Sahwanya* n'est pas la vraie cause du conflit. D'autres raisons se cachent derrière ce prétexte. Nous essayerons d'en discerner les principales.

I.1.1.3.2. Les causes profondes du conflit

Le conflit Eglise-Etat ne peut s'analyser superficiellement. Il est complexe. Par conséquent, le discours politique et les travaux y relatifs peuvent fournir des bases de réflexion. Pour connaître les causes de ce conflit, nous nous posons la question de savoir de quoi l'Etat accusait l'Eglise catholique. En effet, l'Eglise était accusée de

[37] MANIRAKIZA (M.), *Burundi, la déviance d'un pouvoir solitaire : le régime Bagaza (1976-1987)*, Bruxelles, La Longue Vue, 1997, p.78.
[38] *Jeune Afrique* n° 1345 du 15 octobre 1986.
[39] MANIRAKIZA (M.), *op.cit.*, p.79.
[40] CHAMAY (P.), *op.cit.*, p.161.
[41] HICUBURUNDI (C.), *op.cit.*, p.95.

trois choses. D'abord, elle était accusée d'être « un Etat dans un Etat »[42]. Ensuite, l'Eglise était accusée d'être « une séquelle de la colonisation ou l'instrument du néocolonialisme »[43]. L'institution ecclésiastique était enfin accusée de faire cause commune avec les fauteurs de trouble[43].

Bien d'auteurs orientent ce conflit dans un autre sens. Les uns parlent de l'ambition de la personnalisation du pouvoir par le Président de la République de l'époque qui aurait voulu concentrer la puissance exécutive sur une individualité. C'est du moins l'avis de Adrien Ntabona :

> « *La raison principale était la satisfaction d'une ambition personnelle : régner en maître absolu et éliminer progressivement toutes les forces indomesticables au premier rang desquelles se trouvait tout naturellement l'Eglise catholique.* [44]»

Selon Faustin Rutembesa :

> « *La position juridique du chef de l'Etat dans un système à parti unique peut conduire ce dernier à ne rencontrer aucune force capable de le contrôler et de l'empêcher d'abuser de ses pouvoirs.*[45]»

J.P. Chrétien lui, compare l'Etat à un *Kulturkampf* au sens bismarckien du terme, c'est-à-dire le combat d'un jeune Etat contre les éléments de division et de contestation qu'il croit discerner en l'Eglise[46]. Le durcissement du conflit peut aussi trouver origine dans le fait « *du souci des ecclésiastiques à vouloir gérer les avantages*

[42] NTABONA (A.), *op.cit.*, p.198.
[43] BAGAZA (J.B), "Clôture de la 2e Conférence des cadres de l'Etat », in *Le Renouveau du Burundi* n° 2277 du 24 avril 1987, p.3.
[43] Communiqué de la CECAB du 27 octobre 1986, in *ACA,* n° 6 de 1986, p.337.
[44] NTABONA (A.), *op.cit.*, p.198.
[45] RUTEMBESA (F.), " Réflexion sur le changement de régimes au Burundi », in *ACA* n°2/1988, p.145.
[46] CHRETIEN (J.P.), *op.cit,* p.66.

acquis, et continuer à exercer un certain nombre de responsabilités dans la vie nationale »[47].

Quels que soient les avis des uns et des autres, une chose est certaine : de 1979 à 1987, l'on a assisté à une cascade de mesures prises par l'Etat à l'encontre de l'Eglise catholique.

I.1.1.3.3. Les mesures de l'Etat à l'encontre de l'Eglise catholique.

La première mesure fut prise le 8 avril 1979. Elle visait à limiter les réunions *sahwanya*. Celles-ci ne se tiennent plus sur les collines, mais le dimanche à la paroisse ou à la succursale[48]. Après cette mesure, d'autres ne cesseront de tomber et dans des périodes très proches. Nous n'allons pas énumérer chaque mesure prise puisqu'elles sont nombreuses. Néanmoins nous évoquerons celles qui ont fait couler beaucoup d'encre aux niveaux national et international. Nous détaillerons les mesures qui ont frappé l'enseignement puisque ce sont elles qui ont aggravé la situation.

En mai 1979, il y eut la suppression du bimensuel catholique *Ndongozi*. Le même mois, on supprime les émissions religieuses à la Radio nationale et on commence à expulser les missionnaires étrangers. De 1980 à 1983, le conflit semble s'atténuer. Le Gouvernement et le parti étaient mobilisés par la mise en place des institutions de la 2e République à savoir le référendum constitutionnel le 18 septembre 1981 et les élections législatives du 2 octobre 1982[49]. Cependant, au cours de cette période il y a eu la perte du titre de doyen du corps diplomatique par le Nonce apostolique[50]. Aussi 11 Xavériens italiens furent expulsés en novembre 1981[51]. En 1982, on élabora un nouveau statut des étrangers, prélude à l'établissement d'un visa annuel et au retrait du visa permanent des missionnaires[52].

[47] NTABONA (A.), *op.cit.*, p.198
[48] *idem*, p.199.
[49] CHRETIEN (J.P.), *op.cit*, p.65.
[50] *ibidem.*
[51] *ibidem*
[52] CHRETIEN (J.P.), *op.cit*, p.65.

La période de tension s'observe à nouveau en 1984. D'autres mesures tombent. C'est notamment l'obligation de demander une permission, trente jours avant, pour la tenue de toute réunion à caractère religieux[53]. Cette mesure a été prise le 24 février 1984. Le 7 mai 1985, les messes publiques sont programmées à 17h. Le 17 avril 1986, c'est la démission collective et forcée des directeurs des 28 écoles animées par l'Eglise catholique. On ne peut pas oublier l'emprisonnement des prêtres et des laïcs en 1985, et la confiscation des biens du clergé.

Les mesures qui ont touché l'enseignement nous offrent l'exemple d'un domaine qui a poussé le conflit à son paroxysme. Nous allons détailler ce point.

I.1.1.3.4. L'enseignement au centre du conflit

Parmi les mesures qui ont suscité plus de polémiques, celles qui visaient l'enseignement étaient au premier plan. C'est surtout la mesure du 13 septembre 1986 portant suppression de l'institution des petits et moyens séminaires qui a suscité de vives contestations des responsables du clergé. En effet, par la lettre no 610/934/03.12 du 13 septembre 1986 envoyée aux évêques, le Ministre de l'Education nationale nationalise les petits et moyens séminaires. Alors, ces écoles sont considérées comme les autres écoles d'enseignement secondaire général. En conséquence, « leur organisation, leur gestion et leur administration relèvent désormais exclusivement du ministère de l'Education nationale. »[54]

Face à cette nationalisation des séminaires, les évêques, représentants de l'Eglise catholique, exprimèrent leur consternation et leur indignation. Ils trouvaient la liberté de culte pourtant garantie par la Constitution, vide de sens si la formation des ministres de culte n'est pas garantie[55]. Ils disaient qu'il n'existe aucune opposition

[53] NTABONA (A.), *op.cit.*, p.199
[54] CHAMAY (P.), *op.cit.*, p.166.

[55] HICUBURUNDI (C.), *op.cit.*, p.113.

entre leur devoir envers Dieu et envers la patrie[56]. Ils étaient furieux de sorte qu'ils donnent la définition du séminaire :

> « *C'est une école privée construite entièrement par l'Eglise en vue d'un but spécifique, universellement reconnu : celui de la formation des futurs prêtres* »[57].

D'autres mesures dans ce domaine visaient à supprimer les écoles d'enseignement à caractère informel à savoir Yaga Mukama et les écoles catéchétiques, successivement les 1er et 4 octobre 1986. Ces mesures qui ont frappé le domaine de l'enseignement peuvent traduire le sentiment d'infériorité de l'Etat si l'on considère les propos du chef de l'Etat :

> « ... *L'Etat ne pouvait pas laisser le soin de l'éducation, de la formation et d'encadrement de sa jeunesse à l'Eglise. C'eût été pour l'Etat burundais une démission devant ses propres responsabilités* »[58].

Face à cette foulée de mesures prises parfois sans explications convaincantes, de vives réactions tombèrent tant au niveau national qu'international.

I.1.1.3.5. Les réactions face aux mesures

I.1.1.3.5.1. Au niveau national

Au niveau national, le conflit n'était perçu que par l'élite intellectuelle. Le peuple « *était ignorant et passif sauf à la vue des mesures suppressives comme la prise des séminaires, par exemple* ».[59] A chaque mesure, l'Eglise réagissait. Ces réactions étaient perçues par l'Etat comme des actes de subversion. Elle est aussi accusée par l'Etat de « *ternir l'image du pays à l'extérieur en répandant des informations*

[56] *ibidem.*
[57] Anonyme, *Afrique Nouvelle,* n° 1947 du 12 novembre 1986.
[58] BAGAZA (J.B), *op.cit.*, p.3.

[59] NTABONA (A.), *op. cit.*, p. 203.

mensongères et malveillantes »[60]. Les Evêques adressaient aussi des messages aux ouvriers apostoliques, aux fidèles, aux autorités civiles et au Saint Siège.

Aux Ouvriers Apostoliques, la lettre qui leur a été envoyée le 23 septembre 1986 précise :

> *« Nous sommes sensibles à tout ce qui touche l'honneur de notre pays et nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre devoir pour le défendre ».*[61]

Précisons que les Ouvriers Apostoliques sont les agents du culte réunis : les Prêtres, les Sœurs, les frères et autres auxiliaires.

Ils ont ensuite envoyé une lettre aux fidèles qui a été lue le dimanche 28 septembre 1986 dans toutes les paroisses du Burundi. Dans cette lettre il est précisé que *« nationaliser les séminaires sans consulter les représentants du Clergé, c'est de l'expropriation ».*

Ils ont soumis leur inquiétude à l'Etat en disant que ces mesures traduisent un acte discriminatoire alors qu'ils sont des citoyens à part entière. Et cette discrimination est contraire à la constitution de la République du Burundi de 1981.

Voici ce que dit l'article 11 de ladite Constitution :

> *« Tous les Barundi sont égaux en droits et en devoirs sans distinction aucune de sexe, d'origine, de couleur, de religion ou d'opinion ».*[62]

Ils réfutent aussi les allégations de l'Etat disant qu'ils ternissent l'image du pays, où ils prônent plutôt l'Unité Nationale en ces termes :

[60] *Le Renouveau du Burundi* n° 2124, p. 2.
[61] MANIRAKIZA (M.), *op. cit.*, p. 61.
[62] *La Constitution de la République du Burundi de 1981*, article 11.

« Il faut à tout prix que cette Unité Nationale soit maintenue et renforcée. Nous n'avons pas le droit de nous payer le luxe des divisions qui, en définitive, ne profitent à personne ».[63]

Dans une correspondance au Ministre de l'Intérieur le 29 avril 1987, soit 4 mois avant la chute du régime, ils écrivaient ceci :

« Nous sommes disponibles pour toute initiative concrète visant soit à définir un nouveau mode de présence de l'Eglise au Burundi, soit à résoudre certains problèmes posés par la situation actuelle ».[64]

Enfin, les Evêques ont demandé de l'aide du Saint Siège. En effet, le 7 novembre 1986, ils ont écrit à Mgr CASSAROLI, préfet pour les Affaires publiques de l'Eglise demandant l'aide face à une « persistante » menée pour *« faire croire que l'Eglise aurait décidé de se ranger du côté d'une partie de la population contre une autre ».*[65]

Pour Adrien NTABONA, *« malgré la dure épreuve qu'a connue l'Eglise catholique, elle est restée unie à ses fidèles. Ces derniers ont manifesté leur solidarité avec elle par la prière en famille et la dévotion mariale ».*[66]

Ce conflit allait se durcissant. L'opinion internationale était informée de ce qui se passait au Burundi entre l'Eglise et l'Etat. Pour ce faire, elle était obligée de réagir.

[63] CECAB, « Message aux Ouvriers Apostoliques » du 17 avril 1986, cité par CHRETIEN (J.P.), *op. cit.*, p. 70.
[64] « Lettre de la CECAB au Ministre de l'Intérieur à Bujumbura (29 avril 1987) », in *A.C.A.*, tome 27, n° 3, mai-juin 1987, p. 195.
[65] CHRETIEN (J.P.), *op. cit.*, p. 67.
[66] NTABONA (A.), *op. cit.*, p. 202.

I.1.1.3.5.2. Au niveau international

Le conflit est perçu à l'étranger comme un fléau qui hante le monde entier.Les journaux chrétiens, laïcs et neutres réagissent. Les pays étrangers, surtout ceux d'Amérique latine et d'Europe où le catholicisme est bien implanté, le Saint Siège et Amnesty International dénoncent la violation des droits de l'homme et l'étouffement de la liberté de culte par les autorités civiles au Burundi. La presse étrangère donne à ce conflit un aspect purement ethnique. Ce que réfutent l'Etat et le Clergé. Pourtant, l'Etat croit que c'est l'Eglise qui manipule ces milieux, comme on peut le constater dans les écrits du journal de l'Etat :

> *« Il y a une campagne anti-burundaise énorme orchestrée à partir principalement des pays européens (Belgique, France, Italie, Luxembourg, Allemagne,...) et d'Amérique (au Canada notamment) diffusée par les milieux catholiques, les médias catholiques, les écrits des Associations comme Amnesty International, des mouvements dirigés par des prêtres catholiques ».*[67]

L'Eglise à son tour condamne énergiquement ces milieux qui publient des informations mensongères :

> *« Nous demandons aux médias étrangers de ne pas réveiller les rancœurs qui étaient en train de passer et de ne pas exciter les Burundais à la division ».*[68]

L'Eglise universelle a soutenu l'Eglise du Burundi par des campagnes de prière, des veillées, des messages, des articles de journaux.[69]Le Vatican était préoccupée par la question qui hante l'Eglise burundaise. En effet, le Souverain Pontife, Jean-Paul II a adressé une correspondance à la CECAB le 10 novembre 1986. Il mentionne ceci :

[67] *Le Renouveau du Burundi* n° 2124, p. 1.
[68] CHRETIEN (J.P.), *op. cit.*, p. 67.
[69] NTABONA (A.), *op. cit.*, p. 203.

« Je désire vous assurer, Frères très chers, de ma vive participation aux épreuves que vous supportez... ».[70]

Le Pape Jean Paul II précise que « l'Eglise doit accomplir son service au bénéfice de l'homme, dans la vérité et la liberté ».[71] Il ajoute ceci :

« Dans ce ministère, l'Eglise se trouve aux côtés de l'Etat, étant donné que l'homme appartient à la fois à la Communauté religieuse et à la Communauté civile. Donc, Eglise et Etat servent le même homme, avec ses problèmes et ses espérances ».[72]

Le pouvoir, étant désavoué tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, allait vers sa chute.

I.1.2. La chute du régime et la fin du conflit

Le 3 septembre 1987, le Comité Militaire pour le Salut National dirigé par le Major Pierre BUYOYA renversera le pouvoir de la 2ème République. Le nouveau régime s'instaure sous l'appellation de 3ème République. Le clergé espérait être délivré par le nouveau pouvoir du gouffre dans lequel l'avait plongé le régime précédent. Ceci parce que le 5 septembre 1987, le Président de ce comité déclare :

« L'exaspération des querelles religieuses stériles désorientaient complètement la population. Le caractère répétitif, obsessionnel et surprenant de ces décisions était en fait devenu un alibi pour masquer les autres insuffisances au régime ».[73]

[70]PAUL II,(J), « Le message du Pape aux Evêques du Burundi» citée par MANIRAKIZA (M.), *op. cit.*, p. 68.
[71] MANIRAKIZA (M.), *op. cit.*, p. 68.
[72] *Idem*, pp. 70-71.
[73] CHRETIEN (J.P.), « Eglise et Etat au Burundi : l'issue politique », in *Afrique Contemporaine*, 2e Année, n° 145, p. 59.

Le 20 octobre 1987, le Comité Militaire pour le Salut National publiait *« une déclaration en matière religieuse »*.[74]Ce document lève, sans aucune autre forme de procès, toutes les mesures prises par la 2ème République à l'encontre de l'Eglise Catholique. Il définissait aussi les relations entre l'Etat et l'Eglise sous la 3ème République. Le document évoque « la liberté religieuse et la laïcité de l'Etat ». Il est précisé ce qui suit :

> *« Personne ne sera fondé à se prévaloir de la liberté de conscience ou de religion pour se soustraire aux obligations de nos lois et de nos institutions »*.[75]

Quant à la question de savoir si l'Eglise catholique a participé à la destitution de la 2ème République, Mgr Evariste NGOYAGOYE, Président de la CECAB, ne nie pas entièrement la part de responsabilité du clergé :

> *« L'Eglise n'a joué aucun rôle direct dans le coup d'Etat mais elle a pu inspirer moralement certains de ses auteurs »*.[76]

Depuis lors, les relations entre l'Eglise et l'Etat se sont rétablies jusqu'à aujourd'hui.

En définitive, comme nous venons de le constater, l'Eglise Catholique a connu, au cours de la 2ème République, une situation instable. Des sanctions diverses lui ont été infligées de la part de l'Etat. En prenant de telles sanctions contre l'Eglise, l'Etat avait un objectif : réduire son influence comme l'a précisé le Président BAGAZA au cours d'une interview en Allemagne en 1983 :

> *« Nous avons réduit l'influence de l'Eglise Catholique et nous la réduirons encore plus, bien que les mesures que nous avons prises soient plutôt mal comprises, surtout en Europe »*.[77]

[74]CHRETIEN, *J.P, Op. Cit.*, p. 58.
[75] *Idem*, p. 59.
[76] CHRETIEN (J.P.), *op. cit.*, p. 58.
[77] *Revue Nouvelle*, janvier 1986 cité par MANIRAKIZA (M.), *op. cit.*, p. 55.

Cette réduction de l'influence du clergé s'explique par le fait que ce dernier constitue une force qui peut empêcher le Chef de l'Etat d'abuser de ses pouvoirs. Bien plus, nous avons remarqué que la laïcité de l'Etat prêchée au départ par les autorités civiles a pris de nouvelles formes. Les mesures qui ont frappé l'enseignement n'ont rien de commun avec la laïcité. L'Eglise a été soutenue de partout dans le monde.

Nous avons remarqué, d'une part, qu'une congrégation religieuse qui s'immisce dans les affaires civiles peut avoir des difficultés. D'autre part, l'Etat, à cause de son pouvoir de coercition, peut sanctionner injustement toute force interne qu'il juge capable de le contredire.

Ce cadre socio-historique qui nous montre les péripéties qui ont fait naître notre corpus est un point indispensable. Le corpus sera traité à base des théories actuelles de l'analyse du discours et d'une méthodologie appropriée pour l'analyse.

I.2. CADRE THEORIQUE

I.2.1. Polysémie du terme « *discours* »

Le terme « *discours* » se définit de diverses manières. Ces définitions sont variées et tiennent compte du contexte dans lequel ce mot est utilisé. A ce propos, Dominique MAINGUENEAU nous dit :

> *« La notion de « discours » est employée avec des acceptions très variées des plus restrictives aux plus larges ».*[78]

Ce terme est utilisé par des linguistes et des non linguistes. En linguistique, plusieurs acceptions de ce terme méritent d'être relevées. La première signification s'inscrit dans le cadre de la dichotomie saussurienne langue/parole. Ici, le discours est assimilé

[78] MAINGUENEAU (D.),*Op. Cit.* ,p.21

à la parole. En effet, Ferdinand de SAUSSURE entendait séparer le social (la langue) et l'individuel (la parole).

La deuxième signification est celle qui assimile « discours » à « énoncé supérieur à la phrase ». C'est la conception de DUBOIS et alii :

> « *Dans son acception linguistique moderne, le terme « discours » désigne tout énoncé supérieur à la phrase considérée du point de vue des règles d'enchaînement des suites de phrases ».*[79]

Dans ce cas, le discours est intégré à l'analyse linguistique. Cependant, en analyse du discours, il y a l'opposition « énoncé »/ « discours ». Le « discours » est considéré comme l'ensemble des phrases émises pour produire un sens précis. Enfin, la notion de « discours » s'inscrit dans le cadre de l'énonciation. Dans ce cas, il se définit comme *« toute énonciation qui intègre dans ses structures le locuteur et l'auditeur, avec le désir du premier d'influencer l'autre ».*[80]

Dans notre étude, nous nous référerons à cette définition qui présente le discours comme l'ensemble des conditions de production d'un texte.

I.2.2. Historique de l'analyse du discours

L'analyse du discours ne date pas d'hier. C'est une préoccupation ancienne. Les Grecs, par exemple, dans l'Antiquité, avaient leur art d'interpréter les textes sacrés ou mystérieux. Mais c'est au XX^{ème} siècle que l'analyse de texte se fait scientifiquement. L'analyse scientifique du discours trouve son origine dans la distinction faite par Ferdinand de SAUSSURE entre la langue et la parole, que nous avons évoquée précédemment. Pour lui, la langue est plus systématique, et la parole plus individuelle. Donc, selon lui, le linguiste doit s'intéresser seulement à la langue, car la parole est

[79] DUBOIS (J.) et alii, *Dictionnaire de Linguistique*, Paris, Larousse, 2002, p. 150.
[80] KRISTEVA (J.), *Le langage cet inconnu. Une initiation à la linguistique*, Paris, Ed. du Seuil, 1981, p. 17.

soumise au hasard et à la décision individuelle. Pour ce faire, la parole ne relève pas d'une étude rigoureuse.

Le courant structuraliste fondé par les formalistes russes change les choses. Ceux-ci avaient élaboré un type nouveau d'analyse littéraire. Ils ont maintenu, avec le travail de l'école de Genève depuis SAUSSURE jusqu'aux années 1950 :

> *« le courant d'une linguistique de la parole opposant à la fonction de communication, essentielle pour l'étude de la langue, une fonction d'expression (phénomènes émotionnels, subjectifs, individuels) qui pose les problèmes des énoncés supérieurs à la phrase, notamment de tout ce qui touche à l'énonciation ».*[81]

Ainsi, la linguistique n'étudie plus seulement la phrase, mais aussi des énoncés transphrastiques, c'est-à-dire supérieurs à la phrase, donc des suites de phrases. Trois types de recherches ont été identifiés.

D'abord ceux qui tentent de définir les règles qui commandent la succession d'un texte : c'est l'analyse de contenu. Ensuite, les lexicologues ne prennent plus comme base opérationnelle « le mot ». Ils considèrent :

> *« des environnements plus larges (co-occurrences, incompatibilités, oppositions) ; l'unité lexicale est ainsi réinsérée dans le tissu des phrases qui la contiennent et son étude implique la référence au discours dans lequel elle apparaît ».*[82]

Enfin, les linguistes de l'Ecole de Prague considèrent que chacune des fonctions du langage possède des sous-codes.

[81] DUBOIS (J.) et alii, *op. cit.*, p. 34.
[82] DUBOIS (J.) et alii;*op.cit.*, pp 34-35.

Le distributionnalisme américain considère l'analyse du discours dans un autre sens. Il ne se préoccupe ni des fonctions du langage, ni de la distinction théorique entre la langue et la parole, mais admet que la linguistique doit s'attacher également aux énoncés supérieurs à la phrase, et élabore avec HARRIS, une véritable procédure de réduction et de formalisation du discours.[83]

L'Ecole française étudie, dans l'analyse du discours, la relation du sujet parlant au processus de production des phrases (énonciation) ou la relation du discours au groupe social à qui il est destiné (sociolinguistique).

L'analyse du discours a connu un retentissement croissant depuis les années 60 avec les travaux des écoles américaines dont le distributionnalisme de HARRIS et l'ethnographie de la communication de HYMES. La linguistique américaine et la linguistique européenne, se développant parallèlement, donnent naissance à plusieurs approches actuelles d'analyse du discours. Nous analyserons ces dernières dans les lignes qui suivent.

I.2.3. Les approches actuelles de l'analyse du discours

I.2.3.1. La lexicologie

DUBOIS et alii définissent la lexicologie comme suit :

> *« La lexicologie est l'étude du lexique, du vocabulaire d'une langue, dans ses relations avec les autres composants de la langue, phonologique, et surtout syntaxique, et avec les facteurs sociaux, culturels et psychologiques ».*[84]

[83] *Idem*, p. 35.
[84] DUBOIS (J.) et alii, *op. cit.*, p. 281.

Cette approche se base sur l'étude du mot. Elle a été fondée par le structuralisme. Selon les partisans de cette école, les linguistes se limitent à l'étude des énoncés réalisés et les éléments internes de leur structure sont indépendants.[85]

Pour Ferdinand de SAUSSURE[86] :

« le mot est engagé dans un système de rapports (...) : le mot est considéré comme participant à une structure (le lexique) qu'il faut étudier dans le cadre des rapports paradigmatique et syntagmatique ».

DUBOIS rejoint l'idée de SAUSSURE. Pour lui, *« le lexique est un système où toutes les unités sont coordonnées les unes aux autres ou opposées les unes aux autres ».*[87]

En lexicologie, l'analyste cherche à reconstituer le contexte socio-politique qui a présidé à la production des discours étudiés. Il y a deux démarches en lexicologie. La statistique lexicale ou la lexicométrie et la lexicologie non quantitative.

I.2.3.1.1. La statistique lexicale

C'est un pourcentage de mots selon certains. Quand elle est employée hors-contexte, la lexicométrie ou la statistique lexicale s'intéresse aux items. Employée en contexte, elle étudie les co-occurrences.

A propos de la lexicométrie, MAINGUENEAU nous dit ceci :

« Même si la lexicométrie opère sur les contextes, elle n'en travaille pas moins au seul niveau superficiel et maints effets lui échappent. Elle exige une confrontation avec d'autres pratiques lexicologiques ».[88]

[85] *DUBOIS, J. Et alii, Op. Cit.*, p. 444.
[86] *SAUSSURE, F. de,Cours de Linguistique Generale,Paris, A.. Colin,1977* ., p. 282.
[87] DUBOIS (J.), cité par MAINGUENEAU, (D.), *op. cit.*, p. 22.
[88] MAINGUENEAU (D.), *op. cit.*, p. 21.

Comme on le voit, la lexicométrie ne manque pas de lacunes. C'est pour cette raison que beaucoup de chercheurs lui préfèrent la lexicologie non quantitative.

I.1.3.1.2. La lexicologie non quantitative

Son ambition est de combler les lacunes de la statistique lexicale dans l'identification des mots du discours. La lexicologie non quantitative exploite certaines notions sémantiques comme la valeur et l'emploi, la connotation et les relations sémantiques.

I.1.3.1.2.1. Les notions de valeur et d'emploi

La valeur d'un mot exprime son sens par rapport à la place qu'il occupe dans la phrase. Elle résulte de son emploi effectif dans le discours analysé.

Quant à la notion d'emploi, le sens n'est plus défini en termes de signification. Ferdinand de SAUSSURE nomme « signification », la relation qui unit le signifiant et le signifié. Ainsi, le sens d'un mot serait lié à son utilisation. Dans le même ordre d'idées, WITTGENSTEIN, à ce propos mérite d'être cité :

« Ne cherchez pas le sens d'un mot, cherchez quel emploi on en fait ».[89]

C'est également l'avis de DUBOIS et alii qui affirment qu'*« un mot n'a pas de sens propre, mais qu'il a seulement des emplois ».*[90]

[89] WITTGENSTEIN cité par MAINGUENEAU (D.), *op. cit.*, p. 47.
[90] DUBOIS (J.) et alii, *op. cit.*, p. 111.

I.2.3.1.2.2. La connotation

DUBOIS et alii définissent la connotation comme suit :

> *« un ensemble de significations secondes provoquées par l'utilisation d'un matériau linguistique particulier et qui viennent s'ajouter au sens conceptuel ou cognitif, fondamental et stable, objet du consensus de la communauté linguistique, qui constitue la dénotation ».*[91]

Le sens connoté est le sens second qui s'attache au premier. Celui-ci est le sens dénote. En analyse du discours, politique surtout, il ne suffit pas de repérer et de décrire le sens dénoté des mots, *« il faut aussi dégager les diverses connotations des unités lexicales, montrer comment ces connotations participent à la structuration du texte tout entier, au-delà du mot qui est en cause ».*[92]

I.2.3.1.2.3. Les relations sémantiques

C'est Jean DUBOIS qui fut à l'origine de la structuration du lexique dans les réseaux relationnels. Nous nous proposons de résumer ces derniers.

1° Les oppositions

Ce sont des contrastes opposés gradables. A titre exemplatif, « mince » et « gros » sont des oppositions. Selon les structuralistes, on distingue des oppositions privatives et des oppositions équipollentes.

L'opposition privative est une relation de contraste entre deux lexèmes dont l'un dénote une propriété positive, et l'autre l'absence de propriété.

[91] *Ibidem.*

[92] NTAHONKIRIYE (M.), *Cours d'Analyse du discours*, inédit, 1ère Licence Langue et Littérature françaises, p. 9.

L'opposition équipollente, elle, est une relation dans laquelle chacun des lexèmes en contraste dénote une propriété positive.

ROBIN distingue des oppositions formelles qui se manifestent par la présence des particules « *anti* », « *ni* », « *non* », des couples antonymiques, des couples morphologiques motivés comme « *armer/désarmer* », une constellation autour d'un même mot, des oppositions parallèles.[93]

2° Les identités

En parlant d'identité, nous faisons référence à la notion de synonymie. Néanmoins, la synonymie exacte est très rare. Ainsi, pour regrouper les items, on doit tenir compte de la langue et de l'intertexte. De cette façon, on va considérer leur importance respective.

3° Les complémentaires

Ce sont des lexèmes opposés non gradables. A titre d'exemple, « fille » et « femme » sont des complémentaires, car « fille » et « femme » sont du même genre, et une fille peut devenir une femme.

4° Les associations autour d'un terme

Il s'agit des liaisons positives. Deux mots peuvent être associés lorsqu'ils se retrouvent dans un même environnement ou dans des environnements identiques. Nous remarquons donc qu'il ne s'agit pas d'un cas de simple synonymie, car un même lexème peut fonctionner différemment dans deux discours différents.

[93] ROBIN (R.), *Histoire et Linguistique*, Paris, A. Colin, 1973, p. 238.

Nous nous inspirons du tableau ci-dessous du Centre de Lexicologie de Saint-Cloud où Régine ROBIN établit un champ sémantique à partir de ces relations sémantiques :

Qualifications	Associations	Oppositions	Action de	Action sur	Equivalents

Les qualifications regroupent les épithètes, les relatives, les compléments déterminatifs du nom, les attributs ; bref, *« tout ce qui indique l'être ou la manière d'être d'un sujet ou d'un acteur »*.[94]Les associations sont des liaisons positives. Les oppositions sont des liaisons négatives. L'action peut être exercée soit par le sujet, soit sur le sujet. Les équivalents sont des notions qui peuvent être substituées les unes aux autres dans un discours.

I.2.3.1.2.4. L'analyse sémique

Cette analyse se fait à l'intérieur d'un même champ sémantique. Celui-ci est un ensemble de mots de même catégorie syntaxique qui partagent, dans leurs définitions, le même classificateur. Les lexèmes exprimant une réalité abstraite n'ont de sens que dans un discours concret. Dans un discours, il faut relever les différents mots appartenant à un même champ sémantique afin de mettre en évidence l'univers idéologique qui sous-tend le discours et son auteur.

L'approche lexicologique ou la sémantique du mot, apparaît comme une étape transitoire. C'est pour cette raison que des chercheurs l'ont complété par une analyse linguistique de la phrase, l'approche syntaxique.

[94] BAKIZA, (E.), cité par SINDAYIGAYA, (R.), *Le discours politique burundais par l'Unité Nationale et la Démocratie (1987-1992). Essai d'analyse sociolinguistique*, Bujumbura, U.B., F.L.S.H., 1993, p. 19.

I.2.3.2. L'approche syntaxique

L'approche syntaxique est une étude linguistique de la phrase. Le distributionnalisme et la théorie harissienne sont les deux approches du discours qui ont exploité à fond la syntaxe.

I.2.3.2.1. Le distributionnalisme

C'est un courant linguistique qui apparaît aux Etats-Unis d'Amérique en 1930. Il est fondé par BLOOMFIELD. Il se propose de décrire la phrase suivant la combinaison de ses éléments constitutifs. La langue est décrite avec objectivité, sans tenir compte des critères non linguistiques ou extralinguistiques.

Le principe de l'analyse distributionnelle est le suivant :

« Les parties d'une langue ne se rencontrent pas arbitrairement les unes par rapport aux autres. Chaque élément se rencontre dans certaines positions particulières par rapport aux autres ».[95]

En analyse du discours, le distributionnalisme *« consiste à dégager les régularités d'apparition des constituants linguistiques par rapport aux autres constituants ».*[96]Il s'en suit une reconstruction : toutes les combinaisons ne sont pas possibles. Donc, les constituants d'une phrase, dans une langue donnée, sont définis par les restrictions imposées aux éléments qui les composent.

C'est ce que nous disent DUBOIS et alii[97] :

« On définira la classe des noms comme étant constituée par les éléments qui admettent articles et déterminants à gauche, verbes à droite ».

[95] DUBOIS (J.) et alii, *op. cit.*, p. 156.
[96] NTAHONKIRIYE (M.), *op. cit.*, p. 11.
[97] DUBOIS (J.) et alii, *op. cit.*, p. 157.

L'idée du distributionnalisme d'exploiter les notions d'environnement, de distribution appliquée à des éléments identifiés dans un discours authentique, constitue le point de départ de l'étude de S.Z. HARRIS.

I.2.3.2.2. La théorie harissienne de l'analyse du discours

Le linguiste américain S.Z. HARRIS est le premier à avoir lancé les bases d'une analyse du discours rigoureuse. Dans un premier temps, il travaille dans une perspective bloomfieldienne à des études de linguistique descriptive portant sur les langues sémitiques.
Approfondissant l'analyse en constituants immédiats, en vue d'une description de plus en plus formalisée des langues naturelles, il élabore une nouvelle théorie distributionnelle.

Il utilise *« systématiquement des équations ou des relations d'équivalence ou des substitutions pour mettre en valeur les caractères formels les plus importants des langues naturelles ».*[98]

HARRIS est le premier à avoir utilisé, en linguistique, la méthode hypothético-déductive.

Néanmoins, cette méthode connaît, très tôt, des limitations de la description par constituants immédiats et introduit la notion de transformation, en procédant au changement d'une phrase donnée sous l'angle formel, dans le but de régulariser les discours et de rendre leurs constituants plus analysables et plus comparables.

Cette théorie des transformations fut également reprise par son élève Noam CHOMSKY dans le cadre de la grammaire générative. Il introduit la notion de « structures profondes » pour interpréter le sens des phrases. Selon lui, deux phrases ayant la même structure syntaxique peuvent avoir des sens différents.

[98] *Idem.*, p. 231.

Un autre apport de S.Z. HARRIS en analyse du discours est qu'il a appliqué au domaine du texte les principes distributionnels utilisés dans le cadre de la phrase. Il montre que l'étude des récurrences de formes dans les énoncés longs permet de mettre en évidence des structures.

Nous avons dit que HARRIS est l'un des pionniers de l'analyse du discours. Néanmoins, il n'a travaillé que sur la langue opposée au discours. Bien qu'il se soit intéressé aux énoncés dépassant le cadre de la phrase, il n'a pas tenu compte de l'énoncé au moment de l'énonciation, ou du discours au moment de sa production. Nous remarquons donc que la méthode de HARRIS n'est pas sans lacunes. C'est ce que constate Régine ROBIN[99] :

> *« La méthode de HARRIS ne constitue qu'un point de départ et non un point d'aboutissement ».*

C'est pour cela que les lacunes de la méthode harissienne doivent être comblées par une autre approche, l'énonciation.

I.2.3.3. L'énonciation

Les lacunes de la théorie harissienne ne peuvent être comblées que par l'énonciation. ROBIN[100] l'affirme en ces termes :

> *« La plus importante tentative pour dépasser les limites de la linguistique de la langue est sans conteste le champ ouvert par ce qu'il est convenu d'appeler « l'énonciation ».*

[99] ROBIN (R.), « L'analyse du discours entre la linguistique et les sciences humaines : l'éternel malentendu », in *Langages*, 81, 1986, p. 124.

[100] ROBIN (R.), « Langage et idéologie », in *Le Mouvement Social* 85, 1973, p. 9.

Selon Emile BENVENISTE[101],« *l'énonciation est la mise en fonction de la langue par un acte individuel d'utilisation* ».

DUBOIS et alii[102] définissent l'énonciation comme *« un acte individuel de production, dans un contexte déterminé, ayant pour résultat un énoncé »*. L'énoncé, ici, est le produit de l'acte d'énonciation. Ils abondent dans le sens de BENVENISTE, car ils continuent en disant que *« l'énonciation est l'acte individuel d'utilisation de la langue »*.[103]

MAINGUENEAU[104] n'est pas loin de cette affirmation :

> *« L'énonciation est l'acte par lequel le locuteur mobilise la langue pour son compte, prend la langue pour instrument, convertit la langue en discours, et se pose comme le locuteur par des indices spécifiques (...) : pronoms personnels, temps verbaux... »*.

Comme nous le constatons, la théorie de l'énonciation exploite comme mot-clé, « *l'acte* ». Et qui dit « *acte* » dit « *acteurs* », c'est-à-dire les personnes authentiques engagées dans l'acte de communication en l'occurrence « *le locuteur* » et « *l'allocutaire* ». En parlant de ces personnages, on ne pouvait pas oublier leurs statuts, le contexte et la situation de production de leurs discours.

DUBOIS et alii[105] distinguent quatre concepts d'énonciation quand ils disent ceci :

> *« Le sujet parlant adopte, vis-à-vis de son énoncé, une attitude déterminée par laquelle il s'inscrit ou au contraire s'en évade complètement (...) le locuteur*

[101] BENVENISTE (E.), « L'appareil formel de l'énonciation », in *Langages* 17, Didier-Larousse, 1970, p. 12.
[102] DUBOIS et alii, *op. cit.*, p. 180.
[103] *Ibidem.*
[104] MAINGUENEAU (D.), *op. cit.*, p. 102.
[105] DUBOIS et alii, *op. cit.*, p. 181.

indique s'il adhère ou refuse d'adhérer à son discours. L'adhésion plus ou moins grande est manifestée par des modalisateurs ; la transparence ou l'opacité se définissent par le rapport que le récepteur entretient avec l'énoncé ; (...) la tension définit la dynamique du rapport établi entre le locuteur et le destinataire ».

Il est de notre devoir d'expliquer brièvement ces différents concepts.

1° La distance

Le locuteur peut assumer son énoncé ou alors s'effacer derrière son énoncé. Il instaure une distance entre lui-même et son énoncé par des adverbes de modalité comme « sans doute », « peut-être », ou des verbes exprimant une attitude comme « croire », « penser ».Le locuteur adhère ou refuse d'adhérer à ses discours. Le pronom « je » témoigne que le locuteur prend en charge son énoncé, alors que le « il » montre son éloignement.

2° La transparence ou l'opacité

Elles se définissent par le rapport que le récepteur entretient avec l'énoncé. Il y a transparence lorsque le récepteur s'identifie au locuteur et prend en charge l'énoncé comme s'il en était l'énonciateur. Pour le cas de l'opacité, le sujet d'énonciation reste anonyme et le récepteur essaie de s'ériger en sujet d'énonciation.

3° La tension

Elle définit la dynamique du rapport établi entre le locuteur et le destinataire. Il y a tension lorsque le locuteur exprime le désir d'entreprendre une action, de transformer un non-accompli en accompli. Il n'y a pas tension lorsque le locuteur exprime un état, un accompli grâce aux auxiliaires « avoir » et « être ».

4° La modalisation

C'est l'adhésion du locuteur à son propre discours. Elle se manifeste par les auxiliaires modaux et certains adverbes comme « peut-être », « évidemment », « apparemment », « certainement », etc.

Selon MAINGUENEAU « La modalité d'énonciation correspond à une relation interpersonnelle, sociale, exige donc la relation entre les protagonistes dans la communication ».

C'est dans le souci d'étudier les structures complexes en analyse de textes qu'est née la grammaire de texte.

I.2.3.4. La grammaire de texte

Elle pose que le discours est une structuration spécifique qui déborde le seul cadre de la phrase. Elle étudie les enchaînements entre diverses phrases pour constituer un texte. Dans la logique de la grammaire de texte, *« le discours n'est pas une simple suite de phrases. C'est un enchaînement structuré et cohérent ».*[106]

Le texte est défini alors comme *« un tissu d'éléments linguistiques qui forment un ensemble construit, composé et uni ».*[107]

Dans le même ordre d'idées, l'analyse d'enchaînements d'énoncés est plus que nécessaire. Cependant, il est difficile d'avoir une typologie des discours suffisamment opératoire, car l'on connaît très mal les processus de structuration dépassant le cadre de la phrase.

[106] NTAHONKIRIYE (M.), *op. cit.*, p.9.
[107] *Ibidem.*

Voici ce que fait remarquer Dominique MAINGUENEAU[108] :

> *« En l'absence d'une théorie de mécanismes transphrastiques, les chercheurs en sont réduits à faire un usage « sauvage » et informel de notions qui leur sont liées, mais sans pouvoir les articuler systématiquement, les intégrer dans un cadre explicatif cohérent ».*

Après cette mise en relief des théories de l'analyse du discours, entamons la deuxième partie de cette étude, l'analyse lexico- sémantique.

[108] MAINGUENEAU (D.), *Approche de l'énonciation en linguistique française-Embrayeurs, « Temps », Discours rapporté*, Classique Hachette, 1981, p. 152.

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE LEXICO-SEMANTIQUE

II.0. INTRODUCTION

Ce cadre pratique que nous entreprenons est axé sur l'application des théories sémantiques sur le corpus. L'analyse lexico-sémantique va regrouper les résultats de la sémantique et de la lexicologie. Egalement, comme le mot n'a de sens que dans un contexte précis, la syntaxe est d'une importance capitale. C'est pourquoi notre analyse se fonde sur les phrases-noyaux.

Une phrase noyau *« est constituée de deux parties, le syntagme nominal (SN) et le syntagme verbal (SV), qui en sont les constituants immédiats* *(P ⟶ SN + SV) ».*[109]

Notre corpus est constitué de cinq lexèmes : *les autorités de l'Eglise catholique, l'Eglise, l'Etat, le gouvernement et les mesures*. Nous allons analyser et interpréter ces lexèmes à l'aide des traits syntaxico-sémantiques.

Enfin, nous procéderons à l'étude de chaque lexème suivant sa position et sa fonction dans la phrase-noyau. Nous adopterons la notion d'actants développée par TESNIERE, telle que nous l'avons définie dans la partie théorique de cette étude.

[109] DUBOIS (J.) et alii, *op. cit.*, p. 343.

II.1. *Les autorités de l'Eglise Catholique*

II.1.1. Les actants 1 des verbes d'action

P ⟶ SN + SV

N ⟶ [+ humain
- concret]

SV ⟶ V+ { SN_2 / SP / SN_2 + SP }

V ⟶ { + action / + sujet humain / + animé }

En tant qu'actant 1 des verbes d'action, les autorités de l'Eglise exercent des actions au présent et au passé.

Au passé

Les autorités de l'Eglise sont accusées de déstabiliser les institutions civiles en suscitant la population à les contester et tendent à empiéter sur la loi nationale.

- *Les évêques ont purement et simplement dénigré les mesures prises par le gouvernement* (MWO.4).

- *Les évêques ont posé des actes de subversion* (MWO.4).

Les dirigeants du Clergé sont aussi accusés de vouloir conserver, comme dans le passé, l'idéologie coloniale et de distraire la population par des prières qui les empêchent de vaquer normalement aux activités agricoles.

- *Le Clergé catholique avait collaboré avec le régime colonial* (MWO : 4).
- *Les responsables de l'Eglise ont détourné la destination exclusive des prières aux fins de distraire et tromper la population innocente* (KAZ : 6).

Pour rappel, la source officielle du conflit Eglise-Etat déclenché en 1979, était la réglementation des activités hebdomadaires en vue d'amener la population à travailler pour l'augmentation de la production agricole. C'est pourquoi les réunions SAHWANYA, qui ont constitué la paume de discorde, ont été réorganisées par l'Etat sans le consentement du Clergé.

Les autorités de l'Eglise sont, enfin, accusées de provoquer la désobéissance civile en incitant la population d'être contre la mesure gouvernementale.

- *Les autorités de l'Eglise ont publié des lettres* (KAZ : 2).
- *Les autorités de l'Eglise ont envoyé une lettre aux ouvriers apostoliques* (KAZ : 2).
- *Les autorités de l'Eglise ont envoyé une lettre à tous les fidèles du Burundi* (MWO : 4).
- *Les autorités de l'Eglise ont oublié leur mission* (KAZ : 2).

Au présent

Les autorités de l'Eglise catholique sont accusées de boucher les voies permettant au Burundi de s'ouvrir à l'extérieur pour s'épanouir et nourrir des relations avec les pays amis.

- *Les autorités de l'Eglise combattent le gouvernement* (BAG : 1).
- *Les autorités de l'Eglise discréditent le gouvernement* (BAG : 1).

- *Les autorités de l'Eglise entachent notre audience* (BAG : 1).
- *Les autorités de l'Eglise brouillent les relations que le pays entretien avec les autres Etats* (BAG : 1).
- *Les autorités de l'Eglise réduisent nos possibilités d'investissement* (BAG : 1).
- *Les autorités de l'Eglise produisent des publications mensongères sur le gouvernement* (KAZ : 2).

Les verbes « *combattre* », « discréditer », « *entacher* », « *brouiller* », « *réduire* », « *produire des publications mensongères* » auxquels sont associées les autorités de l'Eglise Catholique sont très négatifs. Ils signifient, selon le locuteur, que ces autorités de l'Eglise Catholique sont de mauvaise foi, qu'elles ont l'intention de nuire.

Le locuteur continue en disant que les mensonges propagés par les autorités de l'Eglise Catholique constituent une menace importante pour l'Etat, mais qu'ils sont passagers.

- *Les évêques parlent de « manœuvre » utilisé dans certains pays qui combattent l'Eglise* (MWO : 4).
- *Les évêques parlent de « grave décision »* (MWO : 4).
- *Les évêques parlent d'expropriation* (MWO : 4).
- *Les évêques parlent d'acte discriminatoire* (MWO : 4).
- *Les évêques parlent de consternation et d'indignation* (MWO : 4).

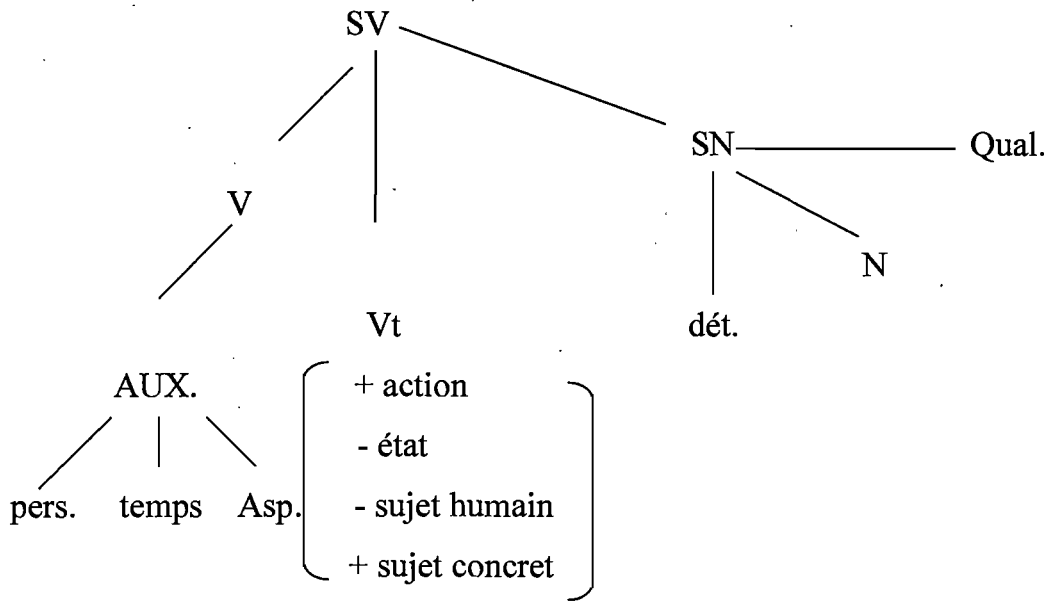
Le locuteur représente au plus haut point le régime en place. L'usage d'un seul verbe « *parler* » associé à l'Eglise est très significatif. Il y a une certaine péjoration derrière l'usage répété de ce verbe « *parler* ». Il s'agit ici des « *paroles vides de sens* ».

Les autorités de l'Eglise Catholique sont accusées d'affronter face à face le gouvernement.

- *Les représentants du clergé s'en prennent violemment à la mesure gouvernementale* (MWO : 4).
- *Les responsables de l'Eglise opposent un véritable bras de fer au gouvernement* (MWO : 4).

Les termes « *s'en prennent violemment* » et « *bras de fer* » dénotent l'idée de subversion manifestée par les autorités de l'Eglise Catholique. Selon les propos du locuteur, elles constituent une fraction qui combat le pouvoir en place.

II.1.2. Les actants 2



- *Cette solidarité a conduit les autorités de l'Eglise à se livrer à des manœuvres de subversion* (KAZ : 2).

« *Se livrer à des manœuvres de subversion* » montre que les autorités de l'Eglise catholique ne respectent ni les lois ni les institutions civiles.

Les autorités de l'Eglise catholique sont l'objet d'une action exercée par le sujet dont le trait est [- humain]. Comme actant 2, les autorités de l'Eglise catholique acquièrent le sens de religieux.

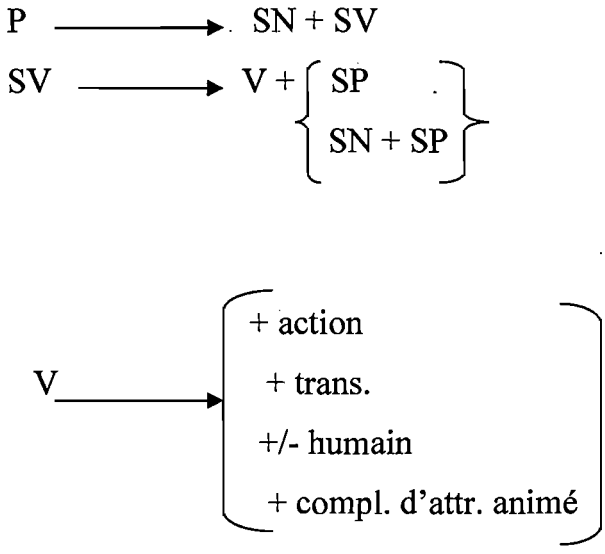
La « *solidarité dans le mensonge* »[110] montre que les autorités de l'Eglise catholique ne sont pas les seuls à combattre le pouvoir politique, mais qu'il y a d'autres qui les aident dans cette action.

Le terme « *mensonge* », ôte tout espoir au public face aux autorités de l'Eglise catholique, car quelqu'un qui apprendra qu'elles ne disent pas la vérité n'aura plus besoin de leurs propos.

C'est au moment où les évêques s'inscrivaient en faux contre la nationalisation des Petits et Moyens Séminaires, soutenus par certains milieux catholiques étrangers et par la presse étrangère que les autorités civiles ont parlé de « *solidarité dans le mensonge* ». Au même moment, le terme « *expropriation* » prononcé par les représentants du clergé à propos de cette nationalisation des séminaires a été conçu par le locuteur comme un acte de subversion et un dénigrement à l'Etat.

[110] KAZATSA (C.) : 2 : « Communiqué du Ministère de l'Intérieur portant suppression de l'enseignement Yaga-Mukama au Burundi », in *Le Renouveau du Burundi* n° 2121 du 3 octobre 1986, p. 1.

II.1.3. Les actants 3



- *Les autorités de l'Eglise avaient des privilèges hérités de la colonisation* (BAG :1).
- *Les clergés ont été obligés de cesser leurs activités au profit de l'Etat* (KAZ :5).

Ici, le locuteur utilise les prépositions « *de* » et « *au* ». Le trait [+ humain] montre que le complément d'attribution est un être humain. Pour les destinataires, « *les responsables de l'Eglise* » et « *l'Etat* », l'acte est réalisé dans tous les cas en faveur de l'un et de l'autre.

Le locuteur, en signalant qu'il « *avait accordé des privilèges* » à l'Eglise catholique, voulait montrer par la suite, les torts de cette dernière. Car, selon le même

locuteur, l'Eglise Catholique n' a pas pu les gérer. Au lieu de gérer l'héritage légué par les colonisateurs et par l'Etat et d'accomplir sa mission principale d'évangéliser en vue d'assainir les âmes, *« l'Eglise est devenue une tribune politique »*[111]. Tous ces manquements de l'Eglise expliquent les sanctions lui infligées.

II.1.4. Les circonstants

P ⟶ SN + SV

SV ⟶ V + SP

V ⟶ { + trans. ; + action ; + suj. abstrait }

SP ⟶ Prép. + SN_2

Prép. ⟶ { dans ; des ; de }

SN ⟶ dét. + N

- *Les lettres publiées par les autorités de l'Eglise ont été lues dans les lieux du culte* (KAZ : 5).
- *Certaines nostalgies liées aux privilèges des temps coloniaux* (KAZ : 2).
- *Les privilèges hérités de la colonisation* (KAZ : 2).

Les termes « *privilèges des temps coloniaux* », « *la colonisation* » ont un lien avec l'époque sombre de la colonisation. Cette époque éveille dans l'imaginaire de la population, la chicotte, la spoliation du bétail des nationaux par les colonisateurs, la

[111] BAGAZA (J.B.) : 7, « Clôture de la 2ème Conférence Nationale des Cadres de l'Etat : l'Eglise et l'Etat, un dialogue de sourd », in *Le Renouveau du Burundi* n° 2276 du 24 avril 1987, p. 2.

récupération forcée des œufs et du beurre. Le pouvoir voulait montrer à la population que l'Eglise est en complicité avec les ennemis du Burundi, qu'elle est en train de replonger le pays dans la colonisation. Et par conséquent, que les autorités de l'Eglise Catholique sont des traîtres. Bien plus, s'opposer à l'idée du Chef de l'Etat au cours des régimes monopartites était un crime irréparable.

Le conflit Eglise-Etat allait se durcissant. Pour l'Eglise, la fidélité à la tradition expliquerait son refus de changement de mentalité et la manifestation du dédain envers un Etat moderne. L'autre raison serait que l'Eglise était convaincue de ne pas céder à qui que ce soit ses avantages acquis, selon son protagoniste, l'Etat.

II.1.5. Les oppositions

Nous n'avons identifié qu'un seul énoncé qui s'oppose à notre lexème.

- *Le défi lancé par le milieu clérical* (KAZ : 3).

Pour le locuteur, « *défi* » est un obstacle posé par les autorités de l'Eglise pour refuser la modernité de l'Etat.

Pour cela, les autorités de l'Eglise sont source de la mésentente entre l'Etat et l'Eglise catholique. Contrairement à l'Etat qui est moderniste, les responsables du clergé sont intégristes, selon le locuteur.

II.1.6. Les qualifications

P ⟶ SN + S. adj.

S ⟶ dét. + N

- *Les autorités de l'Eglise sont irresponsables* (KAZ : 5).
- *Les autorités de l'Eglise sont arrogantes* (KAZ : 2).

Dans cette rubrique, les lexèmes sont affectés du trait [+ adj.] et se subdivisent en épithètes et en attributs selon leurs fonctions dans la phrase.

Les autorités de l'Eglise sont ici présentées comme des individus sans valeur.

Le locuteur parle de l'« *irresponsabilité* » des autorités de l'Eglise pour justifier leur incapacité de gérer les séminaires. Il évoque « *l'arrogance* » lorsque les autorités de l'Eglise ont refusé verbalement la prise en main de ces mêmes séminaires sans concertation.

« *Izija guhona zitangurira mu ruhongore* »[112] dont la traduction est « *l'extinction d'un bétail commence par ses veaux* », voilà l'énoncé contenu dans la lettre ces évêques qui protestaient contre la nationalisation des séminaires. Cette lettre a été lue dans toutes les églises du pays le 28 septembre 1986. Ce proverbe a fort choqué les autorités civiles. En effet, cette formule ne pouvait pas ne pas inquiéter les gens du pouvoir. Elle est sournoise et subtile dans la mesure où la culture et la tradition burundaises lient la vache aux valeurs sacrées du Murundi. Par voie de conséquence, le paysan burundais comprendrait très mal quelqu'un qui déconsidérait le bétail.

[112] MWOROHA (E.) : 4, « Mesures prises par le gouvernement vis-à-vis de l'Eglise catholique : les explications du secrétaire général du parti UPRONA : réunion avec les secrétaires permanents et les premiers secrétaires provinciaux du parti » in *Le Renouveau du Burundi* n° 2124 du 8/10/1986, p. 2.

II.2. L'Eglise

II.2.1. Les actants 1 des verbes d'état

P ⟶ SN + SV

SV ⟶ V + { SN_2 ; SN2 + SP ; S.adj. }

V ⟶ [- action ; + état ; +/- sujet humain]

Les faveurs qui ont été concédées à l'Eglise sont énumérées.

- *L'Eglise avait des mouvements d'action catholiques agréés par l'Etat* (BAG :1).
- *L'Eglise catholique a eu le flair de se servir de l'éthique et de la morale burundaises* (BAG : 7).
- *L'Eglise était supposée travailler avec l'Etat* (BAG : 1).

Selon les propos du locuteur, l'Etat a toujours eu la confiance en l'Eglise catholique. Pour ce même locuteur, le comportement indigne des représentants du clergé ont trahi la nation.

La puissance de l'Eglise est assimilée à celle de la puissance colonisatrice du Burundi, la Belgique.

- *La religion catholique est majoritaire au Burundi* (BAG : 7).
- *Elle l'est aussi en Belgique* (BAG : 7).
- *Les catholiques sont majoritaires au Burundi* (BAG : 7).

La peur de l'accroissement du nombre de fidèles de l'Eglise catholique ne manque pas chez le locuteur. Cela explique l'accusation de l'« Etat dans l'Etat » formulée par l'Etat burundais contre le clergé du Burundi. Ceci n'est pas gratuit. En effet, derrière cette accusation se cache bien une autre raison comme l'a affirmé l'analyste Jean-Pierre CHRETIEN[113] : *« la rénovation du parti UPRONA tenu en laisse depuis 15 ans ».*

L'Etat, dans son programme, avait prévu de le restaurer. Dans ce cas, il fallait diaboliser son adversaire qui compte beaucoup de fidèles, l'Eglise Catholique. Pour ce faire, une fois l'image de l'Eglise ternie, les fidèles vont la quitter pour embrasser les idéaux du parti.

L'Eglise est accusée de faire sourde oreille aux demandes de l'Etat de ne pas perturber l'ordre public, alors qu'elle est incapable de faire correctement ce qu'elle se propose, d'après le locuteur.

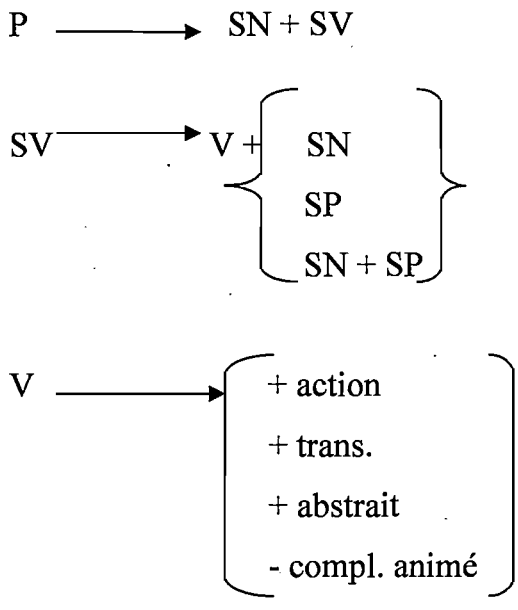
- *L'Eglise Catholique prétend qu'elle n'a rien à voir avec cette campagne* (MWO : 4).
- *L'Eglise Catholique n'est pas plus indiqué pour s'occuper de la jeunesse* (MWO : 4).
- *L'Eglise est devenue une tribune politique*(BAG :7)

[113] CHRETIEN (J.P.), « L'Eglise et l'Etat au Burundi : les enjeux politiques », in *Afrique Contemporaine* n° 142, avril-juin 1987, p. 64.

« *Prétend* », « *n'est pas plus indiqué* » montrent le mensonge et l'incapacité de l'Eglise. « *Est devenue* », montre qu'au départ elle était dans le droit chemin mais petit à petit a régressé jusqu'à aller en dehors de ses propres responsabilités.

L'Eglise catholique est accusée de collaborer avec les milieux qui dénigrent le pays. Elle doit alors subir le sort qu'elle mérite.

II.2.2. Les actants 1 des verbes d'action



En tant qu'actant 1 des verbes d'action, l'Eglise essaie sans cesse de renverser les institutions étatiques, si on suit de près les propos du locuteur.

Le verbe « *renverser* », est utilisé par le locuteur dans le but de présenter l'Eglise catholique comme un partenaire mesquin. Il est malin, car si le récepteur entend que l'Eglise prétend renverser le pouvoir, il va la considérer comme un perturbateur de l'ordre, de la tranquillité et de la paix.

- *L'Eglise ne cesse de ternir l'image de notre pays* (MWO : 4).

« *ternir* » est une action diabolique. Celui qui fait cette action est un malfaiteur. Ce défaut est attribué à l'Eglise catholique par le locuteur.

- *L'Eglise a tenté vainement de renverser le gouvernement* (BAG : 7).

« *A tenté vainement* » est un signe d'impuissance de l'Eglise. Ce qui montre que c'est l'Etat qui est plus fort que l'Eglise, selon le propos. Elle n'est pas capable de le renverser.

- *L'Eglise a répandu des tracts à l'intérieur du pays* (BAG : 7).

« *a répandu des tracts* » est un acte subversif posé par l'Eglise, car on est hors la loi si on propage des lettres contraires à la constitution du pays.

Les propos du locuteur ont pour but de convaincre le récepteur ou le lecteur des fautes de l'Eglise. L'Etat accuse l'Eglise d'être statique, c'est-à-dire de conserver l'idéologie coloniale.

- *L'Eglise catholique avait collaboré avec le régime colonial* (MWO : 4).

Présentée comme une collaboratrice du régime colonial qui a fait beaucoup de mal à la population, l'Eglise apparaît dans toute sa traîtrise, car elle a collaboré avec l'ennemi du Burundi. Elle devient alors l'ennemi du pays selon l'adage « *l'ami de mon ennemi devient mon ennemi* ».

- *L'Eglise a créé des Petits et Moyens Séminaires* (MWO : 4).

- *L'Eglise a créé des établissements d'enseignement de base* (MWO : 4).

Le fait d'avoir créé des écoles montre qu'elle était libre de mettre en œuvre ses programmes de développement sans que l'Etat ne devienne pour elle une entrave, parce qu'elle n'avait pas encore posé des actes de subversion, d'après le locuteur.

- Les Eglises s'écartent délibérément de leurs missions (BAG : 7).

Le fait de « *s'écarter délibérément* » montre qu'il s'agit de l'hégémonisme de l'Eglise, selon le locuteur.

L'Eglise catholique est accusée par le locuteur de ne pas être légitime au Burundi. Selon lui, elle a commis l'homicide après s'être introduite dans le pays :

- *L'Eglise catholique a enterré notre religion* (BAG : 1).

D'après l'énonciateur, puisque l'Eglise catholique *« a enterré la religion des Burundais »* avant de s'introduire dans le pays, cette institution constitue un danger public.

De ces actants 1 des verbes d'action, nous constatons que l'Eglise catholique est accusée par son protagoniste, l'Etat, de freiner ses activités, de vouloir remplacer les autorités civiles dans l'exercice de leurs fonctions et de s'être introduite illégalement au Burundi. La raison principale avancée par l'Etat étant qu'à l'époque coloniale, et un peu après, l'Eglise et l'Etat exerçaient les mêmes fonctions. ce qui n'était plus acceptable à l'époque du conflit Eglise-Etat, selon le locuteur.

II.2.3. Les actants 1 des auxiliaires modaux

P ⟶ SN + SV

SV ⟶ V + { ∅ ; SN ; SN + SP }

V ⟶ mod. + infinitif

Mod. ⟶ { devoir ; pouvoir }

Les énoncés identifiés contiennent deux verbes modaux « *pouvoir* » et « *devoir* ».

Le verbe modal « *devoir* » montre l'obligation de l'action. Les locuteurs l'utilisent pour convaincre et persuader l'opinion.

- *Les homélies ne doivent pas constituer des sujets de subversion* (BAG : 7).

« *Pouvoir* » exprime, d'une part les actions possibles (non-accomplies) ou qui ont été possibles (accomplies).

- *L'Eglise pourra continuer à s'occuper de l'enseignement de la religion* (MWO : 4).
- *L'Eglise pourra continuer à s'occuper de l'organisation du culte en conformité avec la loi* (MWO : 4).

D'autre part, « *pouvoir* », énoncé dans un style oratoire, c'est-à-dire dans des phrases interrogatives, montre la colère extrême du locuteur. Bien plus, c'est une stratégie utilisée par le locuteur pour convaincre l'auditoire du bien-fondé de ses propos.

II.2.4. Les actants 3

P ⟶ SN + SV

SV ⟶ V + [SN + SP]

V ⟶ [+ trans. ; + action ; +/- sujet humain]

L'Etat accuse l'Eglise de lui en vouloir toujours. Lui, il n'a ménagé aucun effort pour restaurer les relations qui le liaient à l'Eglise. Il a même octroyé des biens à l'Eglise.

- *L'Etat avait concédé certains privilèges à l'Eglise* (BAG : 1).
- *L'Etat avait collaboré avec l'Eglise* (BAG : 1).
- *L'Etat devait empêcher l'Eglise de nuire* (BAG : 7).

Les expressions « *a concédé certains privilèges à l'Eglise* », « *avait collaboré avec l'Eglise* », « *empêcher l'Eglise de nuire à l'Etat* » constituent les qualités que s'octroie le locuteur. Ce dernier se donne l'image d'un responsable, au moment où le même locuteur confère à l'autorité de l'Eglise catholique beaucoup de défauts à savoir l'impuissance, la subversion, la traîtrise, l'hégémonisme, le danger public.

II.3. L'Etat

Ce lexème connaît des équivalents à savoir « *le Burundi* », « *la deuxième République* », « *les autorités du pays* », « *les pouvoirs publics* ».

II.3.1. Les actants 1 des verbes d'état

P ⟶ SN + SV

SN ⟶ Dét. + N

SV ⟶ V + { S adj. / SN / SP }

V ⟶ [- action / +/- sujet animé]

L'Etat admet le trait [+ animé] qui lui attribue le sens de peuple, de personnes.

- *L'Etat est responsable de sa jeunesse* (MWO : 4).
- *L'Etat est responsable de l'avenir du pays* (MWO : 4).

Quand il admet le trait [- animé], il prend le sens de pays.

- *Le Burundi est un Etat organisé* (MWO : 4).
- *Le Burundi est un Etat solidaire avec un peuple une culture* (MWO : 4).
- *Le Burundi est un Etat uni* (MWO : 4).
- *Le Burundi est un Etat laïc* (MWO : 4).

Les adjectifs « *organisé* », « *solidaire* », « *uni* » qualifient l'Etat de responsable. Ces adjectifs veulent faire croire qu'au Burundi il y a un ordre bien établi.

L'adjectif « *laïc* » montre que l'Etat ne peut en aucun cas s'appuyer sur une quelconque religion pour gouverner ses sujets, car selon le principe de la laïcité de l'Etat, le chef de l'Etat ne s'appuie sur aucune idéologie religieuse pour diriger. En outre, toutes les religions sont considérées à égalité.

D'aucuns savent que les régimes de cette époque étaient totalitaires car issus des coups d'Etat militaires. Ils étaient bâtis sur un parti unique, le parti-Etat à la tête duquel se trouvaient nécessairement le Chef de l'Etat, non élu mais nommé pour parrainer le parti.

En réalité, l'Etat estimait que l'Eglise catholique « portait ombrage » au monopole du parti. Il voulait que le parti reste le seul lieu de débat social.

Le locuteur qualifie également l'Etat comme la seule institution responsable de tout dans le pays :

- *L'Etat est le seul garant de la formation des jeunes et des adultes* (KAZ : 5).

- *L'Etat est le seul garant de l'encadrement des jeunes et des adultes* (KAZ : 5).

Le substantif « *seul* » traduit le refus de l'Etat de traiter son adversaire, l'Eglise catholique, d'égal à égal. Il n'a pas besoin de soutien dans ses actions.

Enfin, la tâche de l'Etat était difficile, car il avait à gérer une institution, un pays à reconstruire, détruit par les anciens dirigeants qui travaillaient en étroite collaboration avec l'Eglise catholique :

- *La Deuxième République avait hérité d'un pays où tout était à refaire* (BAG :7).

Les accusations portées contre les anciens régimes n'épargnent pas l'Eglise, car le locuteur affirme que « *sous la monarchie et au cours de la 1ère République, l'Eglise s'immisçait toujours dans le pouvoir, elle était un Etat dans un Etat* ».[114]

II.3.2. Les actants 1 des verbes d'action

P ⟶ SN + SV

SN ⟶ Dét. + N

N ⟶ [+/- animé

SV ⟶ V + { SP / SN }

V ⟶ (+ action / + trans. / +/- sujet animé / +/- compl. animé)

[114] BAGAZA (J.B.): 7, *op. cit.*, p. 2.

L'Etat fait de bonnes actions. Il va redresser le pays et favorisera le bien-être de sa population.

- *La deuxième République œuvre pour la reconstruction du pays* (MWO : 4).

- *La deuxième République œuvre pour la consolidation nationale* (MWO : 4).

- *L'Etat s'organisera pour assurer la formation de base, formelle ou non formelle* (MWO :4).

Ce sont des actions inaccomplies.

Le rôle de l'Etat est bien clarifié par le numéro un burundais :

- *Les autorités du pays font la politique* (BAG : 7).

Le locuteur tient des propos contradictoires.

D'une part :

- *L'Etat a retiré sa confiance à l'Eglise catholique* (MWO : 4).

D'autre part :

- *L'Etat du Burundi ne mène aucun combat contre l'Eglise catholique* (BAG : 7).

- *Les pouvoirs publics respectent les fêtes religieuses* (KAZ : 8).

Cette contradiction est nette : à un certain moment, les autorités de Bujumbura ont été blâmées par l'opinion internationale. Elles étaient accusées d'étouffer la liberté

de culte et de brimer les droits de la personne humaine. Le Chef de l'Etat était principalement pointé du doigt dans ces manquements. Ce dernier, comme d'autres dirigeants putschistes de l'époque, aurait voulu régner en maître absolu et craindrait d'autres forces capables de l'empêcher d'abuser de ses pouvoirs. L'Eglise se trouvait au sommet de ces corps, c'est pourquoi l'Etat aurait voulu écarter l'Eglise de la population, surtout la jeunesse.

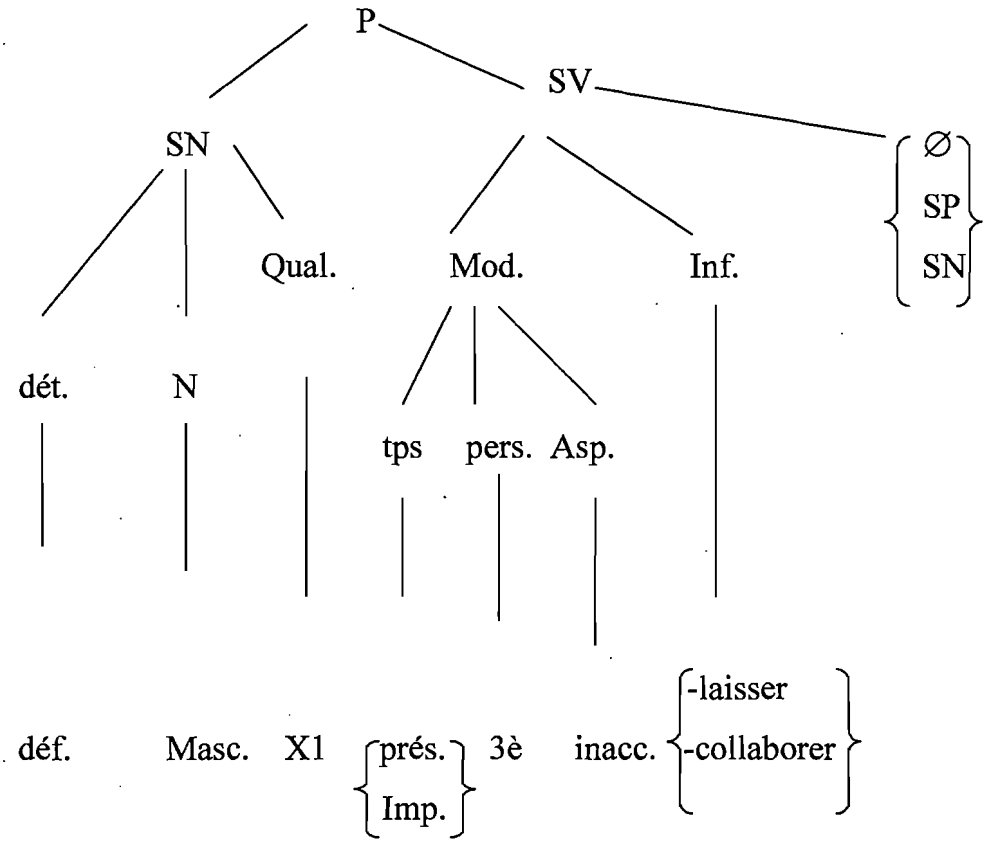
Craignant l'idéologie de la libération, il était légitime pour l'Etat d'empêcher la population de fréquenter les lieux du culte. Il fallait alors abolir la liaison matérielle entre le peuple et le clergé. C'est principalement l'enseignement où les autorités du pays avaient peur des propos des prêtres pleins d'astuces. Par là, les prêtres pouvaient changer facilement les idéaux des individus. Cette crainte s'est manifestée dans les propos du Chef de l'Etat. Il fait une propagande pour son parti au détriment de l'Eglise Catholique.

> *« Nous demandons seulement aux religieux nationaux, qui veulent débattre des problèmes économiques, politiques ou sociaux de rejoindre le parti, parce que ceux qui écoutent le prêtre en chaire n'ont aucune possibilité de dialoguer, de discuter ou de contredire celui qui leur parle ».*[115]

[115] République du Burundi : *4ème Conférence de Presse du Président BAGAZA*, pp. 16-17.

II.3.3. Les actants 1 des auxiliaires modaux

Le syntagme se présente de cette manière :



- *L'Etat peut continuer à collaborer avec l'Eglise catholique* ? (MWO : 4).
- *L'Etat ne pouvait pas laisser le soin de l'Education à l'Eglise* (BAG : 7).
- *L'Etat ne pouvait pas laisser le soin de la formation de sa jeunesse à l'Eglise* (BAG : 7).

Le verbe modal « *pouvoir* » sert à convaincre et à persuader l'auditoire. La phrase interrogative où le locuteur n'a pas besoin de réponse à sa question dénote le degré élevé de sa colère supposée.

Les analystes expliquent l'attitude du Président BAGAZA comme animée par plusieurs influences.

Comme nous l'avons signalé dans les pages précédentes, ailleurs dans le monde et surtout en Afrique, les régimes politiques étaient issus des coups d'Etat militaires. Plusieurs d'entre eux ont eu des mauvaises relations avec l'Eglise Catholique. Nous pouvons citer « *le Congo marxiste de MOBUTU en 1978, la Guinée de Sékou TOURE qui a connu de sérieux problèmes de mésentente avec l'Eglise Catholique de 1967 à 1979* ».[116]

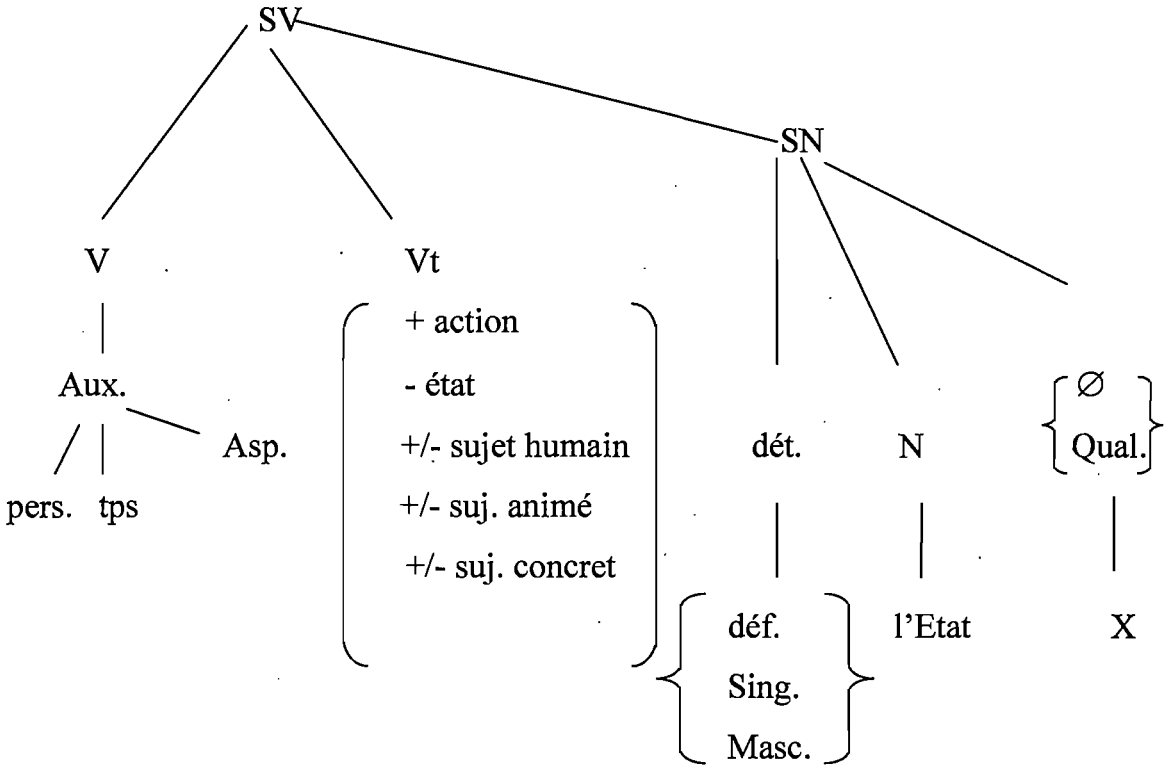
Aussi, avait-il été à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), une institution qui s'est toujours réclamée du libre examen, donc laïque[117]. Pourtant, « *BAGAZA était plus anticlérical et athée que laïc* »[118], selon Marc MANIRAKIZA.

[116] MANIRAKIZA (M.), *op. cit.*, p. 74.
[117] Idem, p. 75.
[118] Ibidem.

II.3.4. Les actants 2

Les actants 2 supportent l'action. En tant qu'actant 2, l'Etat est l'objet d'une action dont les verbes ont le trait [+ action]. L'actant 2 se retrouve uniquement dans le syntagme verbal.

Nous avons le syntagme suivant :



- *Ils accusent l'Etat d'être contre l'exercice du culte* (MWO : 4).

L'utilisation du verbe « *accuser* » n'est pas gratuite. Elle signifie que l'Etat a compris les critiques qui tombaient tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays. La CECAB qui représentait l'Eglise Catholique ne cessait de dénoncer ouvertement et publiquement les abus dont elle était victime. Elle évoque surtout l'étouffement de la liberté de culte et la récupération, par l'Etat, des acquis ecclésiastiques. Pour l'Eglise

Catholique, il était hors de question de perdre même un iota des privilèges reçus de la colonisation.

L'opinion internationale, les bailleurs de fonds en particulier, menaçait d'arrêter d'aider le Burundi s'il n'abandonnait pas sa politique dictatoriale.

Le verbe « *accuser* » prononcé par le locuteur signifie qu'il nie toutes les allégations formulées contre lui.

Chacun des deux protagonistes veut faire croire que c'est lui qui représente la population, et plus particulièrement la jeunesse.

- *Le deuxième Congrès National du Parti UPRONA a demandé à l'Etat de renforcer l'éducation de sa jeunesse* (MWO : 4).

Cette phrase du Secrétaire Général du Parti UPRONA nous a fait penser à celles du Président de la CECAB :

« Les inaugurations faites ces jours-ci témoignent des énergies que notre peuple a dépensées... ».[119]

« Les parents qui ont confiance à cette institution (séminaire) et l'ont choisi pour leurs enfants ».[120]

De ce qui précède, rappelons que les discours que nous analysons ont été produits après la mesure de nationalisation des séminaires, établissements privés de l'Eglise Catholique chargés de former les prêtres. Le conflit Eglise-Etat a, en effet, atteint son paroxysme après la prise de cette mesure le 13 septembre 1986 par une simple circulaire du Ministre de l'Education Nationale.

[119] Anonyme, *Afrique Nouvelle*, n° 1947 du 12 novembre 1986,p.20
[120] "Communiqué de la CECAB du 27 octobre 1986", in CHRETIEN (J.P),*op.cit.*,p.69.

Après la nationalisation des séminaires qui a suscité la résistance des évêques, d'autres mesures en matière de l'enseignement ont suivi. Il y aurait des spéculations derrière la prise des mesures visant le secteur de l'enseignement.

En confisquant les séminaires, l'Etat voulait stopper la préparation des aspirants au sacerdoce. De cette façon, il n'y aurait plus de prêtres, et partant, plus d'Eglise, étant donné que les prêtres sont des autorités importantes de l'apostolat. L'expulsion des prêtres et des religieux étrangers correspond à l'effacement des auxiliaires religieux sur le territoire burundais.

La fermeture de « *Yaga Mukama* », école qui formait les enfants n'ayant pas pu trouver des places dans les écoles d'enseignement formel, par suite surtout de la pauvreté, et partant de l'impossibilité de payer les frais de scolarité, visait à séparer la jeunesse de l'institution ecclésiastique.

Quant à l'interdiction des Mouvements d'Action Catholique (M.A.C.), mouvements des jeunes spécialement, le but était aussi de rendre impossible le contact entre l'Eglise et la jeunesse.

La suppression des écoles catéchétiques implique le tarissement de la source d'une formation complète, impartie aux auxiliaires de l'apostolat.

Nous constatons que les mesures prises dans le domaine éducatif visaient à creuser un fossé entre l'Eglise et la population. Egalement, ces mesures visaient à faire disparaître les prêtres, lorsque l'Etat avait pris en mains les séminaires qui formaient les prêtres.

II.3.5. Les actants 3

P ⟶ SN + SV

SV ⟶ V + { S. adj. + SN_2 ; SN_2 ; SN_1 + SN_2 ; SN_2 + SN_1 }

V ⟶ [+ action ; +/- sujet animé ; + compl. d'attr. animé]

SN_2 ⟶ prép. + SN

SN ⟶ dét. + N

N ⟶ [+ humain]

Le trait [+ humain] affecté au SN2 rend compte que le complément d'attribution est un humain. A cet humain, les actes sont accomplis à son profit :

- *Les Eglises ont été obligées de cesser leurs activités au profit de l'Etat* (KAZ :5).
- *Les affaires de l'Etat relèvent seulement du Parti et de l'Etat* (MWO : 4).

Ce SN_2 « Etat » représente ici les membres du gouvernement. A ces êtres, un acte est accompli à leur détriment :

- *L'Eglise partageait le pouvoir et les pouvoirs avec l'Etat* (KAZ : 5).

Le trait [+ sujet animé] montre que l'acte subi provient d'une personne, d'un être, d'un objet ou d'une institution.II.3.6. Les oppositions

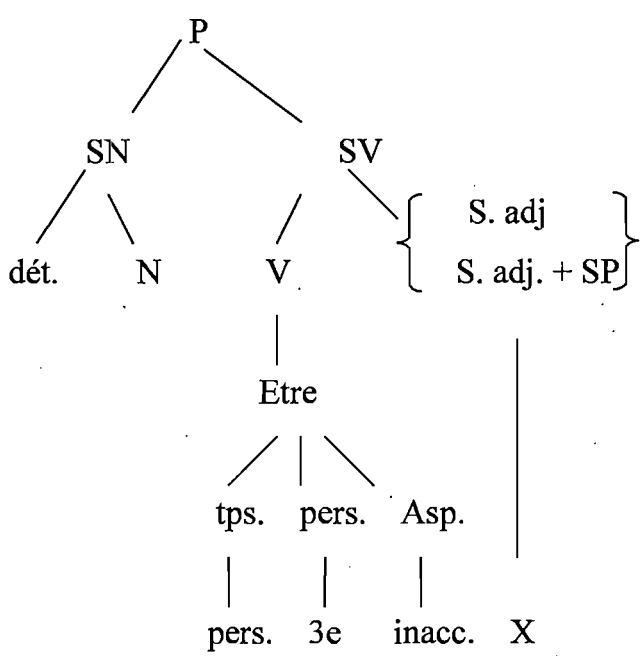
Les oppositions sont des noms, des adjectifs, des syntagmes adjectivaux, des verbes qui s'opposent à l'entité analysée.

- *Dénigrer le Burundi* (MWO : 4).
- *Combattre les institutions du Burundi* (MWO : 4).
- *Saper le développement du Burundi* (MWO : 4).
- *Contrarier la politique de paix et d'Unité Nationale* (MWO : 4).
- *Nuire à l'Etat* (MWO : 4).

Ces oppositions constituent les éléments nuisibles à l'Etat. Des mauvaises actions sont attribuées à l'Eglise Catholique. Elles la caractérisent.

II.4. Le gouvernement

II.4.1. Les actants 1 des verbes d'état



- *Le gouvernement est responsable* (MWO : 4).

- *Le gouvernement de la 2ème République est soucieux de mobiliser la population pour l'augmentation de la production* (KAZ : 8).

C'est une caractérisation du gouvernement. Nous avons :

V ⟶ { + état ; - action ; +/- sujet humain ; +/- sujet concret ; +/- sujet animé }

II.4.2. Les actants 1 des verbes d'action

P ⟶ SN + SV

SN ⟶ Dét. + N

N ⟶ [+/- animé]

SV ⟶ V + { SN_1 ; SN_1 + SP ; SP }

V ⟶ { + action ; + trans. ; +/- sujet animé ; +/- compl. animé }

Le trait [+ action] montre les actions réalisées par le gouvernement. C'est lui qui récupère tout ce qui lui avait été spolié et remet tout en ordre.

- *Le gouvernement les avait maintenus jusqu'à aujourd'hui* (BAG : 1).

- *Le gouvernement a pris en charge la gestion des petits et moyens séminaires* (KAZ : 2).

- *Le gouvernement n'a fait que reprendre certains privilèges* (MWO : 4).

D'une part, le gouvernement se fait l'ami de l'Eglise :

- *Le gouvernement a fait confiance à l'Eglise* (MWO : 4).
- *Le gouvernement a-t-il empêché la célébration des messes* ? (MWO : 4).

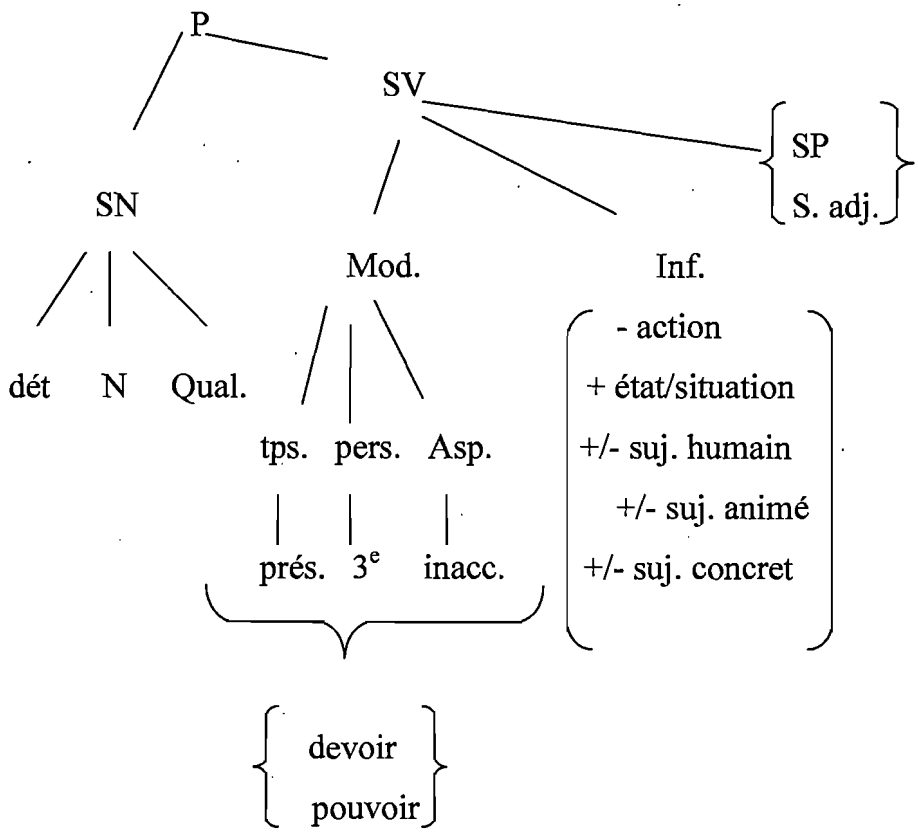
Le locuteur se conçoit comme un « *régulateur* » et conçoit son « *vis-à-vis* » comme un partenaire parmi tant d'autres.

- *Le gouvernement a pris des mesures* (BAG : 1).
- *Le gouvernement a arrêté ces mesures* (MWO : 4).

Les « *privilèges* » de l'Eglise le font nommer un « *nostalgique de la colonisation ou l'instrument du néocolonialisme* ».

Nous constatons, de ce qui précède, deux choses :d'abord l'Eglise était aisée grâce à cet héritage légué par les colonisateurs. L'Etat voulait alors l'affaiblir au profit de l'UPRONA qui ne pouvait prospérer face à son rival .Ensuite, l'Eglise qui ne pouvait pas perdre les avantages acquis n'entendait perdre son héritage qu'après son dernier effort de résistance. Ce qui durcit le conflit.

II.4.3. Les actants 1 des auxiliaires modaux



Ce qui saute aux yeux est que (Mod. + Inf.) notifie la conviction élevée du locuteur face à son énoncé. Les traits de l'infinitif quant à eux prouvent qu'il s'agit, dans les énoncés, de l'expression d'un état ou d'une situation renforcé par le locuteur selon la modalité.

Le locuteur présente la situation comme il aimerait qu'elle soit.

- *Le gouvernement doit veiller à l'éducation de la jeunesse* (MWO : 4).

- *Il doit veiller à ce que les personnes auxquelles la formation et l'éducation de la jeunesse sont confiées soient véritablement patriotes* (MWO : 4).

Les verbes modaux « *pouvoir* » et « *devoir* » servent à convaincre et à persuader l'auditoire.

Le locuteur s'est déclaré un défenseur farouche de la jeunesse, de son bien-être. Les autorités de Bujumbura avaient la politique de gagner la jeunesse « *pour qu'elle grandisse avec un esprit patriotique* »[121] donc politique, et l'écarter de l'idéologie religieuse.

II.4.4. Les actants 2

Les actants 2 supportent l'action. Leur trait essentiel est [+ action]. De plus, l'actant 2 se retrouve uniquement dans le SV.

SV ⟶ V + SN
SN1 ⟶ Dét. + N
N ⟶ [+ humain]

V ⟶ { + action ; + trans. ; +/- suj. animé ; +/- compl. animé }

- *Les autorités de l'Eglise combattent le gouvernement* (BAG : 1).
- *Les autorités de l'Eglise discréditent le gouvernement* (BAG : 1).

Les traits [+/- sujet animé] signifient que l'action subie par le gouvernement est faite soit par une personne soit par une chose.

[121] MWOROHA (E.): 4, *op. cit.*, p. 2.

Les verbes « *combattre* » et « *discréditer* » justifient le pourquoi des mesures punitives prises contre l'Eglise Catholique. Le locuteur affirme que la prise de ces mesures n'est qu'une légitime défense. Ces verbes montrent que le gouvernement était non agressif et crédible mais qu'il a été obligé de réagir aux provocations du clergé.

Le locuteur force une sympathie envers son auditoire.

II.4.5. Les qualifications

Nous n'en avons trouvé qu'une seule dont le syntagme est celui-ci :

P ⟶ SN + S. adj.
SN ⟶ dét. + N
N ⟶ [publications]

- *Des publications mensongères sur le gouvernement* (KAZ : 2).

Le qualificatif du substantif « *publications* » présente celui-ci comme un faux document produit par un menteur.

Dans cette lutte intestine entre ces deux institutions, l'Eglise Catholique du Burundi, qui a toujours été vue comme un rival du pouvoir, pensait à son tour que le Président, le roi ou tout autre chef pourrait se faire passer pour un représentant de Dieu sur terre, ce qui commande une rivalité taxée de spirale. D'où elle riposte aux attaques de son ennemi juré par tous les moyens : verbal et iconographique.

II.4.6. Les oppositions

- *discréditer le gouvernement* (KAZ : 2)
- *saboter le gouvernement* (BAG : 1)
- *combattre le gouvernement* (MWO : 4).

Ces oppositions constituent des éléments qui font du mal au gouvernement. Ils sont attribués à l'Eglise. Ceci déduit l'écart marqué entre le gouvernement et l'Eglise.

Nous ne pouvons pas affirmer ou nier si ces accusations sont fausses ou fondées. Seulement, nous pouvons dire qu'une coïncidence a précédé les premières sanctions de l'Eglise en 1979. En effet, le Chef de l'Etat venait de séjourner à Kigali pour assister au 6e sommet franco-africain des 21 et 22 mai 1979 sur l'invitation de son homologue rwandais Juvénal HABYARIMANA[122]. Dans la salle de conférence, des tracts faisant état d'arrestations massives, d'exécutions sommaires de citoyens burundais et de guerre civile ont été distribuées à toutes les délégations.[123]

Après la conférence, BAGAZA a révélé que c'était des réfugiés Hutu burundais se trouvant au Rwanda en complicité avec le pouvoir de Kigali qui répandaient ces tracts. Au même moment, les évêques burundais venaient d'adresser une lettre pour protester contre la réduction des réunions SAHWANYA. Les deux faits sont alors associés.

II.4.7. Les associations

SN ⟶ SN1 + prép. + SN2

SN1 ⟶ dét. + N1

N1 ⟶ [- humain
- concret
- animé]

Le lexème « *gouvernement* » se trouve en position de SN_2. Le substantif « *les objectifs* » auquel il est adjoint s'analyse selon les traits sémantiques. Il est caractérisé par les traits [- humain], [- concret] et [-animé]. Ces traits montrent que le

[122] Conférence de presse, *op.cit.*, p. 12.
[123] *ibidem.*

gouvernement va de paire avec des substantifs abstraits, qui relèvent des idées ou des principes. Nous n'avons identifié qu'un seul énoncé :

- *Les objectifs du gouvernement* (KAZ : 3).

Le gouvernement veut à tout prix mettre en action les objectifs qu'il s'est assigné : *« limiter l'influence de l'Eglise Catholique et supprimer ses privilèges à travers des sanctions »*.[124]

II.5. Les mesures

II.5.1. Les actants 1 des verbes d'action

P ⟶ SN + SV

SN ⟶ Dét. + N

N ⟶ [+ abstrait]

SV ⟶ V + { SN + SP ; SP ; ∅ }

V ⟶ { + action ; + trans. ; + sujet abstrait ; +/- compl. animé }

- *Ces mesures traduisent le refus du gouvernement de collaborer avec l'Eglise Catholique* (BAG : 1).

[124] BAGAZA « interview en Allemagne le 1er octobre 1983 », in CHRETIEN(J.P.), *op. cit.*, p. 65.

- *Les mesures du gouvernement ne s'attaquent pas aux droits privés des gens d'Eglise* (BAG : 1).

- *De plus sévères suivront* (KAZ : 2).

Le trait [+ action] confère à l'entité abstraite « les mesures » un rôle actif. Les énoncés sont soit au présent de l'indicatif soit au futur simple. C'est l'action inaccomplie.

Les locuteurs légitiment les sanctions infligées contre l'Eglise catholique. Ils ne se dévoilent pas. Ils ne se montrent qu'indirectement comme auteurs de ces mesures. Ils utilisent rarement « *je* ». Ils mettent en jeu la distance.

II.5.2. Les actants 1 des verbes d'état

P ⟶ SN + SV

SN ⟶ Dét. + N

N ⟶ + sujet abstrait

SV ⟶ V + { S. adj. ; ∅ ; SP }

V ⟶ [être]

V ⟶ [- sujet humain ; - action]

- *Cette mesure serait unique en Afrique* (MWO : 4).
- *La deuxième mesure est intervenue* (MWO : 4).
- *Ces mesures sont destinées à empêcher un dérapage non contrôlé* (BAG : 7)

Le locuteur s'indigne de voir quelqu'un qui est contre ces mesures. Il termine par faire croire à tout le monde que ces mesures ont pour but de renormaliser la situation évincée par l'Eglise Catholique.

II.5.3. Les actants 1 des auxiliaires modaux

P ⟶ SN + SV

SV ⟶ V + { V / EV }

V ⟶ Mod. + inf.

Mod. ⟶ { Pouvoir / Devoir }

- *Les mesures prises ne devraient étonner personne* (KAZ : 8).
- *D'autres mesures pourront être prises* (KAZ : 3).

Le locuteur utilise le groupe (mod. + inf.) pour convaincre l'auditoire.

Dans cet énoncé, l'auxiliaire modal « *pouvoir* », conjugué au futur, dénote une action possible. C'est l'action inaccomplie.

Dans l'énoncé où apparaît l'auxiliaire modal « *devoir* », celui-ci exprime un état d'obligation.

Avec l'auxiliaire modal « *pouvoir* », l'Etat met au courant de son auditoire que la série de sanctions contre l'Eglise n'est pas encore terminée quelles que soient les critiques.

Avec l'auxiliaire modal « *devoir* », le locuteur montre l'aspect simpliste des mesures prises à l'encontre de l'Eglise catholique.

II.5.4. Les actants 2

P ⟶ SN + SV

SV ⟶ V + SN

V ⟶ + action
+ trans.
+/- sujet animé
- compl. humain

- *Le gouvernement a pris les mesures* (KAZ : 2).
- *Les Evêques ont dénigré les mesures de l'Etat* (MWO : 4).
- *Les Evêques parlent de grave décision* (MWO : 4).

Le trait [+/- sujet animé] est un signe de l'action est accomplie soit par une personne, soit par une chose.

Le « *gouvernement* » est présenté comme responsable, car il prend des décisions pour restaurer la situation qui n'est plus bonne.

Les « *évêques* » sont considérés comme des saboteurs de l'ordre, de la situation rétablie par le gouvernement.

Bref, l'objectif du locuteur était de présenter l'Eglise et ses pasteurs comme des subversifs, et partant, des fauteurs de troubles, des perturbateurs de l'ordre et de la tranquillité publics. C'était une façon de désolidariser la population et l'Eglise pour bien isoler cette dernière.

II.6. L'ANALYSE ENONCIATIVE

II.6.0. INTRODUCTION

Il serait superficiel de notre part si notre analyse s'arrêtait sur l'étude du sens des mots. Il est également nécessaire d'étudier le comportement du locuteur face à son allocutaire et l'attitude qu'il affiche à l'égard de son discours. C'est l'énonciation qui s'en charge.

L'analyse énonciative permet de faire état des relations entre les interlocuteurs. C'est à l'aide des pronoms que l'on parvient à détecter ces relations.

Les rapports entre le locuteur et son message sont visibles à travers un énoncé. En effet, soit l'énonciateur s'engage à ce qu'il dit, soit il prend une distance face à ses propos. Aussi, dans certains cas, s'efface-t-il dans son discours. Il donne ainsi l'importance au contenu du message. C'est grâce aux différents concepts d'énonciation que nous parviendrons à identifier chacun des cas ci-haut cités.

Le discours politique burundais sur les rapports entre l'Etat et l'Eglise Catholique au Burundi est subjectif, à l'instar de tout énoncé. L'usage fréquent des verbes d'évaluation et de sentiment le prouve.

II.6.1. Le jeu des pronoms

II.6.1.1. Le pronom « je »

Le pronom « *je* » indique l'implication du sujet parlant dans son énoncé. Il se manifeste dans sa singularité.

Catherine KERBRAT-ORECCHIONI[125] parle du pronom « je » de cette manière :

> *« Le pronom « je » fournit toujours la même information, à savoir la personne à laquelle renvoie le signifiant. C'est le sujet d'énonciation ».*

Dans notre corpus, le locuteur ne s'investit pas généralement dans ses énoncés. Il s'efface et se réfugie derrière les institutions politiques telles que le Gouvernement, le Parti, etc.

Le locuteur prend cette stratégie d'attribuer ses décisions aux institutions politiques pour se camoufler dans un groupe. Il ne veut pas perdre sa crédibilité aux yeux de la population. Il veut que cette dernière intervienne en faveur des institutions nationales.

Néanmoins, très rarement, il se dévoile :

- *Je cite* (MWO : 4).

- *Je crois que ce sont les prêtres, les frères, les sœurs et les autres auxiliaires dans l'exercice du culte* (MWO : 4).

Lorsque le locuteur ne veut pas s'impliquer individuellement dans ses propos, il utilise le pronom personnel « *nous* ».

[125] KERBRAT-ORECCHIONI (C.), *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, A. Colin, 1980, pp. 36-37.

II.6.1.2. Le pronom « nous »

Contrairement à « *je* », le pronom personnel « *nous* » n'engage pas le locuteur seul. Il s'adjoint d'autres individus. Dans notre corpus, cette forme est largement présente. Le « *nous* » désigne plusieurs personnes que nous allons essayer d'identifier.

II.6.1.2.1. « Nous » de majesté (le locuteur seul)

Les hautes autorités de certains pays ou de certaines organisations, pour s'auto-désigner en tant que personnalités officielles, utilisent le « *nous* ».

On reconnaît le pronom personnel « *nous* » désignant une seule personne lorsqu'il est sujet de certains verbes comme « *être* », « *dire* », « *imaginer* », « *aimer* », « *penser* » qui renvoient à une action ou à un état d'une personne prise dans sa singularité.

- *Nous nous disons que ces mouvements étrangers ont des correspondants au Burundi* (MWO : 4).

- *Nous aimerions que l'Eglise se désolidarise totalement de cette campagne anti-burundaise* (MWO : 4).

- *Nous aimerions que la hiérarchie de l'Eglise se désolidarise de ceux qui orchestrent cette campagne contre le Burundi* (MWO : 4).

Dans le discours que nous sommes en train d'analyser, ces formes ont une signification. Le locuteur veut impliquer ses pairs dans ses décisions, ses souhaits ou ses pensées. Il veut persuader qu'il ne s'agit pas d'idées monotones, de cette façon, il leur donne une force, car il s'agit d'un résultat d'une réflexion collective. Par conséquent, la population le croirait et prendrait ses gardes pour la défense nationale contre l'ennemi de la nation qui est l'Eglise Catholique.

II.6.1.2.2. « Nous = je + tu »

Cette forme est employée par le locuteur pour s'adresser à son récepteur, c'est-à-dire dans le corpus étudié, le peuple burundais.

- *Nous avons un parti unique* (MWO : 4).
- *Que nous sachions que ces groupes agissent pour leur compte* (MWO : 4).
- *Nous avons plusieurs milieux de l'Eglise qui s'organisent pour dénigrer le Burundi* (MWO : 4).
- *Nous n'avons pas de moyens pour faire changer ce système* (BAG : 7).

Le locuteur implique directement le peuple burundais dans ses énoncés. Il a l'intention de montrer à tout le peuple burundais qu'il est en danger à cause des propos mensongers répandus par l'Eglise Catholique. En disant qu'il n'est pas facile de désintoxiquer l'opinion sur les mensonges déjà répandus, il veut montrer que la propagande anti-burundaise menée par l'Eglise catholique prend une allure croissante. L'énonciateur veut pousser le peuple burundais à réagir rapidement contre l'Eglise Catholique qui, cette fois-ci, ne vise pas les dirigeants du pays, mais la population. Le locuteur veut avoir un soutien de la population pour évincer totalement son protagoniste.

Il arrive, dans les textes analysés, que le locuteur implique tout le monde.

II.6.1.2.3. « Nous = je + tu + il »

- *Nous sommes indépendants et souverains* (MWO : 4).

- *Cette campagne anti-burundaise veut toujours nous emprisonner au stade « tribal » et « ethnique »* (MWO : 4).

- *On veut toujours nous ramener à la guerre civile de 1972* (MWO : 4).

- *Avec la deuxième République, sous la sage direction du Président BAGAZA, nous sommes devenus un Etat moderne* (MWO : 4).

- *Actuellement, les festivités nationales n'ont lieu que le jour où nous célébrons l'accession de notre pays à l'indépendance* (KAZ : 8).

Le locuteur engage tout le monde dans ses énoncés . « *Tu* » désigne le public auquel il s'adresse, et « *il(s)* » remplace tout le monde. Il veut rappeler les événements malheureux qui ont endeuillé le peuple burundais dans le passé. Et il informe la population que l'Eglise veut replonger la nation dans le gouffre. Pour lui, le Chef de l'Etat ne ménage aucun effort pour empêcher la reprise des situations malheureuses telles les guerres civiles et le colonialisme qui sont le signe des régimes classiques. La deuxième République se réclamait un Etat moderne par excellence, et voulait donner la priorité au développement, à l'indépendance nationale et au dépassement des antagonismes absurdes de type ethnique qui se sont soldés par des guerres civiles. Selon le locuteur, ce que fait l'Eglise n'est pas seulement un danger pour l'équipe dirigeante du pays mais pour tout le monde. Ce qu'il souhaite est que tout le monde se lève contre l'Eglise Catholique pour l'empêcher de plonger la nation entière dans le mal.

II.6.1.2.4. « Nous = je + il(s) »

Dans le corpus analysé, « *il(s)* » désigne les proches collaborateurs du locuteur. Ce dernier, parle des décisions prises par les instances suprêmes dirigeantes du pays. Il ne parle donc pas en son nom propre, mais pour le groupe dont il fait partie, c'est-à-dire les autorités civiles burundaises.

- *Nous n'avons empêché ni les messes, ni les baptêmes, ni les mariages religieux* (KAZ :8).

- *Nous prenons toutes les mesures nécessaires* (KAZ : 8).

- *Des fois nous prenons des sanctions et nous les prendrons toutes les fois que les éléments de mauvaise foi essayeront de nous détourner de nos objectifs* (KAZ :8).

Le locuteur veut montrer à l'opinion l'intérêt de la prise des mesures contre l'Eglise catholique. Selon lui, l'Etat prend des mesures à l'encontre de l'Eglise quand cette dernière a violé la loi. Il dit qu'il n'a ni empêché les messes, ni les festivités religieuses pour que le récepteur comprenne que réellement l'Eglise exerce tranquillement ses droits sociaux une fois dans le droit chemin. Par là, il comprendrait que dans le cas contraire, une sanction doit s'imposer. C'est un moyen pour l'énonciateur de chercher la crédibilité de son auditoire.

II.6.1.3. Le pronom « Vous »

A la différence de « *nous* », le pronom « *vous* » n'est pas fréquent dans les textes qui constituent le corpus à l'étude. La seule forme que nous avons repérée est celle qui correspond au modèle que propose Catherine KERBRAT-ORECCHIONI[126] : « *vous* = *tu* + *tu* ».

- *Vous le voyez, les évêques ont purement et simplement dénigré les mesures prises par l'Etat* (MWO : 4).

- *Il importe à vous, les responsables provinciaux du parti, de bien expliquer le bien-fondé des mesures prises par l'Etat* (MWO : 4).

« *Vous* » est un des moyens privilégiés pour le locuteur d'établir le contact avec le récepteur. Cette forme est, selon KERBRAT-ORECCHIONI, un déictique pur. Le

[126] KERBRAT-ORECCHIONI (C.), *op. cit.*, p. 160.

locuteur l'emploie pour s'adresser à son peuple. Il parle de la subversion des représentants du clergé envers les mesures de l'Etat. Il propose à ses subalternes d'informer le public de l'insubordination des chefs de la religion catholique burundaise.

II.6.1.4. Le pronom « on »

D'après Emile BENVENISTE[127], le pronom « *on* » ne désigne pas une personne bien définie dans un discours :

> *« ... la non-personne est le seul mode d'énonciation possible pour les instances de discours qui ne doivent pas renvoyer à elles-mêmes, mais qui prédiquent le procès de n'importe quoi pouvant être muni d'une référence objective ».*

En employant « *on* » dans un discours, le locuteur soumet le récepteur ou le lecteur à un exercice de déchiffrement. Ce dernier doit réfléchir pour connaître la personne qui est désignée par « *on* » dans un énoncé.

Dans notre corpus, le locuteur utilise le pronom « *on* », soit pour s'auto-désigner, soit pour parler de son antagoniste, l'Eglise Catholique et ses agents, de même que les milieux étrangers accusés de mèche avec l'Eglise Catholique burundaise. Il préfère donner une identité vague en se désignant par « *on* ». Pour lui, l'essentiel est que le peuple sache que l'Eglise menace leur pays et qu'il y a des patriotes qui font tout pour l'en empêcher. Il veut que le peuple burundais aide ses patriotes pour lutter contre l'Eglise catholique.

En s'auto- désignant avec le pronom « *on* », le locuteur sait que l'allocutaire devra savoir qu'il parle de soi-même, car connaissant le contexte, il est difficile de déceler, dans certains énoncés, la marque du sujet.

[127]BENVENISTE (E.), *Problèmes de Linguistique Générale II*, Paris, Gallimard,1980, p.203

- *Ce qu'on entend par « Ouvriers Apostoliques »* (MWO : 4).

Le pronom « *on* » désigne également, dans les textes constituant le corpus analysé, l'Eglise Catholique et ses complices.

- *On condamne le parti UPRONA* (MWO : 4).
- *On condamne notre organisation politique* (MWO : 4).
- *On accuse notre pays d'être un Etat totalitaire* (MWO : 4).
- *On veut nous ramener à la guerre civile de 1972* (MWO : 4).
- *On parle d'emprisonnements arbitraires* (MWO : 4).
- *On parle de discrimination dans la formation des citoyens* (MWO : 4).
- *On ne peut pas aimer un enfant plus que sa mère* (MWO : 4).

Avec l'emploi du pronom « *on* », le locuteur ne prend pas en charge ses énoncés. Aussi, personne n'est-il visé explicitement. Ce genre d'énoncés sont difficilement contestables parce qu'ils ne sont pas pris en charge par leur auteur.

Dans les textes analysés, le pronom « *on* » désigne aussi bien le locuteur, l'Etat, que son protagoniste, l'Eglise catholique. Ceci montre que l'énonciateur veut dire que les décisions contre l'Eglise ne sont pas prises par quelques individus, mais que c'est toute l'équipe gouvernementale qui s'oppose à l'Eglise. Pour lui, cette dernière est soutenue par d'autres organisations étrangères et par quelques pays d'Europe et d'Amérique. Le Canada, la Belgique et le Luxembourg sont les plus visés, ainsi que Amnesty Internationale.

Dans le corpus que nous analysons, ce ne sont pas seulement les pronoms personnels qui sont étudiés, mais aussi les pronoms possessifs.

II.6.1.5. Les pronoms possessifs

A l'instar des pronoms personnels, les possessifs marquent la présence du locuteur dans son discours.

II.6.1.5.1. Les possessifs de la première personne du pluriel

Le locuteur prend ici une distance par rapport à son énoncé. Les possessifs de la première personne du pluriel ne marquent pas seulement la présence du locuteur dans son texte, mais aussi celle des autres personnes.

- *Elles entachent notre audience* (BAG : 1).
- *Elles réduisent nos possibilités d'investissement* (BAG : 1).
- *Cela est clair dans la Constitution de notre pays* (BAG : 1).
- *Qui ne condamne pas ces menées tendant à détruire nos institutions* ? (MWO :4).
- *Il sape notre révolution* (BAG : 1).

L'Eglise est accusée de trahison, de vouloir réduire la production agricole et surtout d'inciter les pays étrangers de rompre les bonnes relations que le Burundi entretenait avec eux. Pour le locuteur, c'est l'image de tout le peuple burundais qui est ternie à cause des mauvaises actions de l'Eglise et les pertes dues au manque de la non assistance du pays par l'étranger se répercute sur toute la population. L'intention de l'énonciateur est d'inciter toute la population au soutien de l'Etat et contre l'Eglise Catholique.

II.6.1.5.2. Les possessifs de la 3ème personne du singulier

Lorsqu'il utilise la 3ème personne du singulier dans un énoncé, le locuteur attribue la possession d'une chose à une autre personne.

- *Dans son propre pays* (KAZ : 5).

- *Ces privilèges rentrent dans sa compétence et sa vocation naturelle* (MWO : 4).

- *Le peuple burundais a choisi son organisation politique, ses institutions démocratiques* (MWO : 4).

- *Le Burundi est-il le seul pays au monde qui a fondé son organisation sur une seule formation politique* ? (MWO : 4).

Le locuteur attribue les biens du pays au peuple. Il veut inviter le peuple à protéger les biens publics, contre tout usurpateur, et ici contre l'Eglise catholique. De cette façon la population va soutenir les dirigeants du pays dans la lutte qu'ils mènent contre l'Eglise catholique.

II.6.1.5.3. Les possessifs de la 3ème personne du pluriel

Le locuteur attribue la possession de plusieurs choses à beaucoup d'individus lorsqu'il utilise la troisième personne du pluriel.

- *La gestion des Petits et Moyens Séminaires et leur intégration totale dans l'enseignement public* (KAZ : 2).

- *Les responsables de l'Eglise catholique ont oublié leur mission* (KAZ : 2).

- *Leur attitude arrogante vis-à-vis du Gouvernement ne peut pas laisser celui-ci dans le silence* (KAZ : 2).

- *Ses tenants ne leur confère aucun caractère de formateurs* (MWO : 4).

- *Les Eglises ne doivent plus dissiper l'effort de la population en détournant leur attention vers le seul pôle de la doctrine* (KAZ : 5).

Le locuteur justifie pourquoi l'Etat a intégré les séminaires dans l'enseignement public général. Il veut informer l'opinion de l'incapacité des autorités de l'Eglise de gérer ce qui est de leur compétence qui a forcé l'Etat à s'en occuper. Il parle de l'enseignement pour attirer l'attention de la population. Il dit aussi que l'Eglise veut que l'homélie prime sur le travail productif, ce qui risque de causer la disette dans tout le pays, selon le locuteur. Au lieu d'accepter de mourir de faim et de ne pas bénéficier de l'enseignement de qualité, le peuple se retournerait contre l'Eglise catholique, pense le locuteur.

II.6.2. Quelques concepts d'énonciation

II.6.2.1. La distance

Dans un discours, le locuteur peut ou non prendre en charge son énoncé. La distance permet de rendre compte comment cette prise en charge est mise en jeu par l'énonciateur. Dans le discours étudié, le locuteur prend rarement en charge son énoncé. C'est lorsque la distance tend vers zéro que le sujet prend totalement en charge son énoncé.

- *Je voudrais ici expliquer ces raisons qui ont amené le gouvernement à arrêter ces mesures* (MWO : 4).

Ici, le locuteur a assumé personnellement la prise des sanctions contre l'Eglise Catholique.

Au contraire, la distance est maximale si le locuteur souhaite partager la responsabilité de ses paroles avec d'autres individus. Il prend alors en charge ses propos à moitié, car l'action est collective.

L'énonciateur, dans les textes étudiés, se réfugie derrière le gouvernement. Il veut partager les conséquences de ses paroles avec le reste des autorités civiles.

- *Le gouvernement a introduit beaucoup d'innovations* (KAZ : 5).

- *Le gouvernement a rendu compatibles les manifestations du culte et les exigences du travail productif* (KAZ : 8).

- *Le gouvernement de la Deuxième République a adopté des dispositions en vue d'accorder à la production les meilleures de notre temps* (KAZ : 8).

C'est comme si le locuteur dresse un bilan positif à la population, au moment où parallèlement il montre les torts de l'Eglise catholique. Le locuteur veut s'attirer la confiance de la population pour avoir du poids.

II.6.2.2. La tension

Dans un discours, les verbes employés, les aspects et les modes dénotent la tension. Cette dernière concerne les rapports entre le locuteur et l'allocutaire. Le texte joue la médiation face à l'émotion de l'énonciateur et la tentative de saisie du récepteur.

Dans le corpus analysé, la tension est visible. Le locuteur utilise beaucoup les auxiliaires modaux surtout « *devoir* » et « *pouvoir* » qui traduisent le désir de la réaction de l'auditoire face à l'énoncé produit.

- *Les Eglises ne doivent plus dissiper l'effort de la population* (MWO : 4).

- *L'Etat ne pouvait pas laisser le soin de l'encadrement de sa jeunesse à l'Eglise* (BAG :7).

- *Le gouvernement pouvait-il laisser la situation s'envenimer* ? (MWO : 4).

Le futur, l'impératif et le subjonctif sont des modes qui provoquent la tension dans un énoncé. Nous avons remarqué l'absence de ces formes dans les discours analysés. La forme fréquente dans les textes étudiés qui est une stratégie pour arracher l'adhésion du récepteur est l'interrogation.

Les verbes « *avoir* » et « *être* » marquent, dans un discours, l'absence de la tension. Dans nos textes, ces formes apparaissent mais pas fréquemment. Cela montre que le discours analysé est hautement polémique. Un discours polémique a pour objectif de persuader, c'est-à-dire de conduire les auditeurs à s'identifier au sujet d'énonciation.[128]

En ce qui concerne notre étude, le locuteur n'exprime pas seulement la position de l'Etat burundais sur les sanctions à l'encontre de l'Eglise Catholique, mais aussi il condamne cette dernière. Il indique ce que l'Etat qu'il représente est en train de tout faire au profit de la population. Cette astuce a été choisie par le locuteur pour faire perdre la crédibilité de l'Eglise face à la population, car celle-ci allait être persuadée que l'Eglise perturbait le pays.

Le discours politique burundais sur les rapports entre l'Etat et l'Eglise Catholique au Burundi est, en fin de compte, tendu. Le locuteur fait tout pour exprimer ses désirs et ses souhaits et veut y associer le récepteur.

[128] HODARI (D.), *op. cit.*, p. 152.

II.6.2.3. La transparence ou l'opacité

> *« Dans le cas de la transparence, l'ambiguïté du texte est levée par le transfert du sujet d'énonciation du locuteur sur le récepteur ; autrement dit, le récepteur s'identifie au sujet d'énonciation, qui s'efface comme si c'était le récepteur qui émettait lui-même le discours ».*[129]

L'emploi du pronom « *on* » et de la 3ème personne marque l'identification du récepteur à l'énonciateur du message. Ces formes apparaissent dans le corpus que nous avons soumis à l'étude.

- *Ils ont dénigré la mesure nationale* (MWO : 4).
- *Il collabore avec les services des autres ministères* (KAZ : 5).
- *On donnait des rudiments de lecture, de calcul et des travaux manuels* (MWO :4).
- *Peut-on réellement se complaire du seul rôle de spectateur dans son propre pays* ? (MWO : 4).

L'autre signe de transparence dans les discours analysés est l'emploi fréquent, par le locuteur, des noms collectifs et des institutions comme l'Etat, le gouvernement, le parti à travers lesquels le récepteur burundais se reconnaît.

- *Le parti est le seul organe de la prise des décisions* (MWO : 4).
- *Le gouvernement va délier la population de l'emprise nocive des prêtres* (KAZ :8).
- *L'Etat est le seul responsable* (MWO : 4).

Ces emplois témoignent d'une grande transparence des textes que nous avons analysés. Cependant, certains énoncés de notre corpus sont opaques. C'est lorsque le

[129] MAINGUENEAU (D.), *op. cit.*, p. 120.

récepteur prend en charge ses énoncés en employant « je » ou « nous « pour s'adjoindre les autres personnes, que l'opacité se fait remarquer.

- *Je ne sais pas bien ce qu'on entend par « Ouvriers Apostoliques »* (MWO : 4).

- *Nous ne ferons de concessions à personne sous quelque prétexte que ce soit* (KAZ : 8).

Soulignons qu'avec le pronom personnel « nous » qui équivaut à « je + tu », c'est-à-dire qui désigne le locuteur et l'allocutaire, l'énoncé n'est pas opaque mais transparent.

Nous constatons que le discours politique burundais que nous analysons est plus transparent qu'opaque car le locuteur veut que le conflit qui oppose l'Eglise Catholique à l'Etat soit une question nationale. Il souhaite amener toute la population à s'inscrire en faux contre l'Eglise catholique. Il fallait montrer à tout le monde qu'il y a un seul maître au Burundi, responsable de tout, avec un seul organe de débat national qui est le parti. Ceci pour écarter les autres forces capables de devancer le parti unique au pouvoir. Cela revient à expliquer le souci des autorités du pays de «*faire de l'UPRONA un parti dynamique* »[130]. Craignant l'idéologie de l'Eglise Catholique qui était une organisation importante, les autorités civiles de l'époque interdisent les ecclésiastiques de continuer à investir dans le secteur de l'enseignement.

II.6.2.4. La modalisation

Pour rappel, la modalisation est l'adhésion du locuteur à son propre discours. Il porte un jugement de vérité ou de réalité sur son propos. A l'oral comme à l'écrit, le locuteur fait tout pour inspirer confiance, pour convaincre l'auditoire de la véracité de ses énoncés. Le rythme et la voix sont surtout les marques de l'oralité dans ce genre de conviction du récepteur par l'émetteur.

[130] CHRETIEN (J.P), *op.cit.*, p.65.

Certains modalisateurs comme les verbes modaux, les adverbes et les adjectifs à l'écrit sont les marques de conviction.

Dans notre corpus, ce sont les verbes modaux et les adverbes qui se présentent.

- *L'Eglise n'a pas pu s'adapter* (BAG : 7).
- *L'Eglise doit suivre* (BAG : 7).
- *Il n'en est rien* (MWO : 4).
- *Il faut donner la meilleure information à nos citoyens* (BAG : 7).

En somme, le locuteur adhère à ses énoncés. Dans les textes étudiés, il veut persuader à l'opinion que ce qu'il dit est une pire vérité. Aussi, fait-t-il tout pour informer son auditoire que l'Eglise catholique est en train de trahir la nation au moment où l'Etat fait tout pour l'en empêcher en prenant des mesures « *nationales* ». C'est pourquoi avec les verbes modaux et les adverbes qui traduisent la certitude, l'émetteur veut pousser le récepteur à se conformer à sa vision du monde, afin de combattre ensemble l'Eglise Catholique.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail, nous allons voir dans quelle mesure nos hypothèses ont été vérifiées et nos objectifs atteints.

Dans un premier temps, nous avons dégagé l'intérêt que présente le sujet choisi. Ensuite, nous avons indiqué les hypothèses de notre travail, ainsi que les objectifs.
Dans un deuxième temps, nous avons dégagé le cadre socio-historique qui nous a permis de connaître les conditions de production des discours analysés. Nous nous sommes rendu compte que ces derniers répondaient plus à l'intérêt du Président de la République et non au bien de la population burundaise, le cadre d'expression étant le parti-Etat, l'UPRONA.

Pour clore la première partie, nous avons indiqué que l'analyse du discours prend ses racines dans la linguistique. Certaines approches envisagées en analyse du discours ont été relevées après avoir rappelé l'évolution de cette discipline. Nous avons été inspiré par les approches syntaxique et lexicologique. Les rapports de l'énonciation ont aussi retenu notre attention.

La deuxième partie a été consacrée à l'analyse lexico-sémantique des lexèmes récurrents dans les textes analysés.
En analysant le premier concept « *les autorités de l'Eglise Catholique* », nous avons constaté que le locuteur leur attribue un cachet négatif. Il les conçoit comme des subversifs, des fauteurs de trouble. Aussi les considère-t-il comme des conservateurs qui veulent ressusciter l'idéologie coloniale, des instruments du colonialisme. Il les accuse, en outre, de consacrer plus de temps à l'homélie, distrayant ainsi la population et l'empêchant de vaquer à ses activités quotidiennes, ce qui diminuerait la production agricole. Le locuteur qui représente l'Etat, en les ramenant à l'ordre a opté pour la prise des mesures à l'encontre de l'institution qu'elles représentent, l'Eglise Catholique.

«*L' Eglise* » a été la deuxième unité lexicale analysée. Le locuteur conçoit cette institution comme un lieu de débat des ennemis du pays. Elle est, en outre, conçue comme une institution à la tête de laquelle se trouvent les subversifs. L'Etat veut ainsi limiter l'influence de l'institution romaine en lui interdisant d'exercer certains droits comme l'enseignement et la santé.

Nous avons ensuite analysé le lexème « *l'Etat* ». Il est vu comme l'unique institution responsable de la vie nationale. L'Etat se taille la part du lion dans la protection de la population. Il est présenté positivement par le locuteur quand il affirme qu'il a tout fait pour empêcher à l'Eglise Catholique de nuire. Selon l'énonciateur, l'Etat avait concédé à l'Eglise catholique certains privilèges mais elle n'a pas pu être capable de les gérer.

Quant au « *Gouvernement* », il est l'organe suprême de prise de bonnes décisions, selon le locuteur. Il a été combattu et discrédité par les autorités de l'Eglise catholique. C'est pourquoi il est normal de les sanctionner, poursuit le locuteur. C ' était une légitime défense et un rappel à l'ordre.

Le dernier concept étudié a été « *les mesures* ». Celles-ci constituent le résultat de la mésentente entre l'Etat et l'Eglise catholique, car chaque acte posé par l'Eglise est soldé par la prise d'une mesure. Selon le locuteur, les mesures sont prises dans le but de rappeler à l'ordre ceux qui veulent saper le programme du gouvernement de la deuxième République, et dans ce travail, l'Eglise Catholique.

La deuxième partie a été clôturée par l'analyse énonciative. C'était l'occasion de voir les relations qui unissent le locuteur et son allocutaire d'une part, et le comportement que ce même locuteur affiche à l'égard de son discours. Nous avons constaté que le discours entre l'Etat et l'Eglise Catholique est subjectif et polémique.

Les résultats de notre analyse ont confirmé que l'environnement linguistique des lexèmes étudiés est tributaire des conditions de production des discours produits. Ainsi, disons que les hypothèses ont été confirmées.

Quant aux objectifs, il y a lieu de dire qu'ils ont été partiellement atteints. La personne qui parle a été, en effet, identifiée : il s'agit de trois personnalités qui représentaient l'Etat de la deuxième République.

Les récepteurs du message sont le peuple burundais et la communauté internationale. Le contenu informatif était unique : *« l'Eglise Catholique distrait la population et l'empêche de vaquer à ses activités quotidiennes en vue de la meilleure production, et ainsi elle est sanctionnée, car elle se considère comme un Etat dans l'Etat »*. Nous nous sommes préoccupé du contenu des différents discours. Cela nous a permis de répondre à la question du « Comment ? ».L'interprétation, quant à elle, nous adonné l'occasion de répondre à la question du « Pourquoi ? ».

En définitive, nous pensons qu'avec ce travail, si modeste soit- il, nos avons contribue au développement de l'analyse du discours. Par conséquent, le présent travail pourrait inspirer d'autres chercheurs susceptibles de pousser plus loin le domaine de notre étude.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES GENERAUX

1. BENVENISTE (E.), *Problèmes de Linguistique générale II*, Paris, Gallimard, 1980.

2. DUCROT (O.) , *Les mots du discours*, paris, Ed. de Minuit, 1980.

3. GAHAMA (J.), *Le Burundi sous l'administration belge : la période de mandat : 1919-1939*, Paris, Editions Karthala, 1983.

4. KERBRAT-ORECCHION (C.) , *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, A. Colin, 1980.

5. KRISTEVA (J.) , *Le langage cet inconnu. Une initiation à la Linguistique*, Paris, Ed. du seuil, 1981.

6. MAINGUENEAU (D.) , *Genèse du discours*, Paris, Pierre MARDAGA, 1984.

7. MAINGUENEAU (D.) , *Initiation aux méthodes d'analyse du discours*, Paris, Hachette, 1976.

8. RASTIER (F.) , *Sémantique interprétative*, Paris, P.U.F, 1987.

9. ROBIN (R.) , *Histoire et Linguistique*, Paris ; A. Colin, 1973.

10. SAUSSURE (F. de) , *Cours de Linguistique générale*, Paris, A. Colin, 1977.

11. TESNIERE (L.) , *Eléments de Syntaxe Structurale*, Paris, Kliencksieck, 1976.

II. REVUES ET JOURNAUX

1. *Afrique Nouvelle* n° 1934 du 13 Août 1986.

2. *Afrique Nouvelle* n° 1947 du 12 Novembre 1986.

3. ANONYME, « Communiqué du Ministère de l'Intérieur portant interdiction des messes en Semaine » in *Le Renouveau du Burundi*, n° 2311 des 7-8 juin 1987, p.1.

4. ANONYME, « Communiqué du Ministère de l'Intérieur portant suppression des écoles catéchétiques et interdiction des mouvements d'action catholique » in *Le Renouveau du Burundi*, n° 2123 du 7 octobre 1986, p.1.

5. ANONYME, « Communiqué du Ministère de l'intérieur portant suppression de l'enseignement Yaga Mukama au Burundi » in *Le Renouveau du Burundi*, n° 2121 du 3 octobre 1986, pp.1-4.

6. ASSEMBLEE NATIONALE, « Les travaux de la 10ème session ordinaire. L'action de la politique du gouvernement en matière de l'administration intérieure. », in *Le Renouveau du Burundi*, n° 2268 du 14 Avril 1987, p.4.

7. ANONYME, « L'Etat burundais et les religieux » in *Le Renouveau du Burundi,* n° 284 du 30 mai 1979, p.2.

8. BANCIYEKO (F.) , « Communiqué du Ministère de l'intérieur portant suppression des activités des catéchistes et des conseils paroissiaux de l'Eglise catholique, in *Le Renouveau du Burundi*, n° 2276 du 23 avril 1987, p.1.

9. BENVENISTE (E.), « L'appareil formel de l'énonciation », in *Langages* 17, Didier-Larousse, 1970, p.12.

10. CHAMAY (P.), « L'Eglise au Burundi, un conflit peut en cacher un autre », in *Etudes* n°2 de Février 1987, p.161.

11. CHAUVEAU (G.), « Analyse du discours jaurésien » in *Langages*, 12ème Année, Revue Trimestrielle, décembre 1978, n° 52, p.16.

12. CHRETIEN (J.P), « Eglise et Etat au Burundi : l'issue politique » *in Afrique contemporaine*, 1988, n°145, p.59.

13. « Communiqué de la CECAB du 27 octobre 1986 », in *A.C.A,* n° 6 de 1986, P.337

14. GUESPIN (L), « Problématique des travaux sur le discours politique », in *Langages* 23, septembre 1971, pp. 22-23.

15. *Jeune Afrique* n° 1345 du 15 octobre 1986.

16. KINUNDA (E.), « Réunion des Gouverneurs de Provinces avec le Président de la République, tenue le 30 septembre 1986 » in *Le Renouveau du Burundi*, n° 2120 du 2 octobre 1986, p.2.

17. « Lettre de la CECAB au Ministre de l'Intérieur à Bujumbura (29 Avril 1987) », in *A.C.A* Tome 27, n° 3, Mai-Juin 1987, p.195.

18. NTABONA (A.), « L'évolution de l'Eglise du Burundi les treize dernières années », in *A.C.A* n° 3-4, Bujumbura, Presses Lavigerie, 1989.

19. NZEYIMANA (J.), « Les mesures prises par le Gouvernement vis-à-vis de l'Eglise catholique : Les explications du Secrétaire Général du parti UPRONA » in *Le Renouveau du Burundi*, n°2124 du 8 octobre 1986, pp. 1-2.

20. NYABENDA (F.), « Clôture des travaux de la 2ème Conférence Nationale des cadres de l'Etat : L'Eglise et l'Etat, un dialogue de sourds », in *Le Renouveau du Burundi*, n° 2277 du 24 avril 1987, p.1.

21. République du Burundi, *4ème Conférence du président BAGAZA*, pp. 16-17.

22. ROBIN (R.), « L'analyse du discours entre la Linguistique et les Sciences humaines : L'éternel malentendu » in *Langages* 81, 1986, p. 124.

23. ROBIN (R.), « Langage et idéologie » in *Le mouvement social* 85, 1973, p.9.

24. RUTEMBESA (F.), « Réflexion sur le changement de régime au Burundi » in *A.C.A* n° 2, 1988, p.145.

III. THESES ET MEMOIRES

1. BAKIZA (E.), *Contribution à l'analyse linguistique du discours politique burundais (1958-1966)*, Thèse, Université de Montréal, déc. 1986.

2. BARABWIRIZA (L.), *L'école et le système des conventions au Burundi (1928-1978) : analyse socio-historique d'un système d'enseignement*, Thèse, Université de Strasbourg, 1985.

3. BITSURE (J.), *La collaboration entre l'Eglise Catholique et l'Etat du Burundi durant la colonisation : De la conquête à l'indépendance*, mémoire, U.B, F.L.S.H, Bujumbura ,1992.

4. BUGWABARI (N.), *Idéologie de l'Eglise catholique d'Afrique Belge à travers la crise scolaire de 1954-1956 : le cas de l'Urundi*, mémoire, U.B, Bujumbura, 1982.

5. BUTOYI (F.), *Essai d'analyse et d'interprétation lexico-sémantiques des mots clés des discours d'investiture présidentielle au Burundi : 1993-2002*, mémoire, U.B, F.L.S.H, Bujumbura, 2004.

6. HICUBURUNDI (C.) , *Evolution récente des rapports entre l'Eglise catholique et l'Etat du Burundi (1966-1993)*, mémoire, U.B, F.L.S.H, Bujumbura, 1996.

7. HODARI (D.), *Le discours politique soviétique sur la paix et le désarmement (1983-1993),* mémoire, U.B, F.L.S.H, Bujumbura, 1990

8. KABAGEMA (M-L) : *La contribution de l'Eglise Catholique dans le développement social du Burundi de 1970 à 1990*, mémoire, U.B, Bujumbura, 1993.

9. KANTUNGANE (J.), *Application et discussion des univers de croyance, interprétation de quatre articles de presse sur le raid américain sur Tripoli et Benghazi les 15 et 16 Avril 1986,* mémoire, U.B, F.L.S.H, Bujumbura, 1990.

10. KUBWAYO (A. M), *Le jeu pronominal dans un cadre énonciatif : Application à des discours politiques burundais (1962-1966)*, mémoire, U.B, F.L.S.H, Bujumbura, 1990.

11. KWIZERA (A.), *Analyse linguistique du discours juridique*, mémoire, U.B, F.L.S.H, Bujumbura, 1991.

12. MBONERANE (A.), *Spectre lexico-sémantique et interprétation de quelques mots-clés du vocabulaire politique de l'Afrique du Sud à travers la presse occidentale*, mémoire, U.B, F.L.S.H, Bujumbura, 1987.

13. MUKARABE (P. C), *La notion d'indépendance à travers les discours de commémoration de la fête d'Indépendance Nationale du Burundi*, mémoire, U.B, F.L.S.H, Bujumbura, 1995.

145. NAKINTIJE (C.), *Analyse linguistique du discours religieux de Monseigneur Julien GORJU 1922-1936*, mémoire, U.B, F.L.S.H, Bujumbura, 2001.

15. NYANKIYE (D.), *L'évolution des rapports juridiques entre l'Etat et l'Eglise Catholique au Burundi (1919-1991)*, mémoire, U.B, Droit, 1991.

16. NDIMURUKUNDO (N.), *L'éducation de base au Burundi : école primaire et école Yaga-Mukama : 1898-1973 : Structure, fonctionnement et impact social*, Thèse, Université René DESCARTES-Paris V, Sorbonne, 1986.

17. NSABUMUREMYI (C.), *Essai d'analyse et d'interprétation sociolinguistique des discours de coups d'Etat*, Mémoire, U.B, F.L.S.H, Bujumbura, 2001.

18. NSHIMIRIMANA (J), *Analyse linguistique du discours journalistique, l'image du Burundi à travers la presse belge francophone ; cas de deux journaux écrits : le Soir et la Libre Belgique (1987-1990)*, mémoire, U.B, Bujumbura, F.L.S.H, 1994

19. NTAMAGARA (J.J), *Etude des jeux des mots dans des textes du « Canard enchaîné » n° 3449 du 3 décembre 1986*, mémoire, U.B, F.L.S.H, 1986.

20. SINDAYIGAYA (R.), *Le discours politique burundais sur l'Unité Nationale et la Démocratie (1987-1992) : Essai d'analyse sociolinguistique*, mémoire, U.B, F.L.S.H, Bujumbura, 1993.

IV. COURS

1. NTAHONKIRIYE (M.), *Cours d'analyse du discours*, inédit, U.B, première Licence, L.L.F.

V. DICTIONNAIRE

1. DUBOIS (J.) et alii, *Dictionnaire de Linguistique*, Paris, Larousse, 2002.

VI. AUTRES OUVRAGES

1. *La Constitution de la République du Burundi*, 1981.

2. CED-CARITAS, *Service Promotion Santé, Bilan des activités de 1995*, Mars 1996.

3. MANIRAKIZA (M.), *Burundi : La déviance d'un pouvoir solitaire : le régime BAGAZA (de 1976 à 1987)*, Bruxelles, Ed. La Longue Vue, 1997.